

SAC-140306

ANNEXE 1

Transcription de la 229^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2014

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**

1. Ouverture

Président d'assemblée: Je déclare ouverte cette réunion extraordinaire du Sénat. Je pense que vous en connaissez la raison. Vous avez remarqué que c'est un ordre du jour fixe donc il n'y a pas d'adoption de l'ordre du jour comme tel contrairement à une réunion ordinaire étant donné qu'il y a un seul point à l'ordre du jour et on ne peut pas y dévier. Il y a deux personnes qui se sont excusées, ce sont Paul-André Chiasson et Katherine Guérard. Je prévois habituellement de nommer des scrutateurs pour le cas où il y aurait des votes où on utiliserait des bulletins, donc je demande habituellement à des observateurs, observatrices; est-ce que Teréz Rétfalvi est là, accepteriez-vous? Merci. Et Pascal Robichaud. Merci bien. Ensuite on a l'habitude de fixer l'heure de la fin de la séance ou de l'ajournement, dans ce cas-ci ça pourrait être l'un ou l'autre. S'il y a un ajournement, c'est ajourné à demain matin évidemment si la réunion n'est pas terminée, mais c'est une hypothèse, évidemment la réunion sera terminée, mais habituellement on propose 16 h 30 et c'est surtout pour permettre aux personnes qui doivent retourner chez-elles de le faire dans un délai raisonnable, pas dans un délai je devrais dire, mais de pouvoir partir à un moment raisonnable, mais cette fois-ci le BDS a pensé qu'on pourrait fixer l'heure de l'ajournement à 17 h 30 si ça fait votre affaire. Là je demande s'il y a un consensus là-dessus, sinon on passera à un vote, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce qu'on fixe l'heure de l'ajournement à 17 h 30? Ça veut dire que si une discussion est commencée, elle se termine, ce n'est pas à 17 h 30 tout le monde se lève, c'est lorsque j'aurai clôturé la séance, mais on n'entreprendrait pas un point après 17 heures, ça va? Je vois un consensus là-dessus? Merci. Donc avant d'aller plus loin dans l'ordre du jour, je vais demander au recteur de dire quelques mots, il avait exprimé ce souhait.

Recteur et vice-chancelier : Merci. Avant de débiter nos discussions ce matin et cet après-midi, j'aimerais tout simplement vous dire quelques mots en termes qu'il faut quand même avoir certaines attentes par rapport au débat aujourd'hui. J'aimerais d'abord quand même remercier le comité pour son travail. Ça fait quand même plusieurs années que ce travail est en marche et puis qu'on soit d'accord ou non, c'est un travail qui a été fait et c'est au Sénat maintenant de se pencher sur les résultats de ces travaux. Je pense qu'il est important de se rappeler que tout questionnement de la carte des programmes, de la planification académique à l'Université de Moncton, c'est quelque chose qui est continu, aujourd'hui ce n'est pas une finalité, effectivement ce n'est qu'un début. Je pense que c'est important de voir ça dans cette perspective. Aussi, je pense que l'université va continuer à faire face à des défis importants surtout au niveau démographique et on doit être conscient de cette réalité. Je pense qu'aujourd'hui, d'abord et avant tout, on veut un débat qui soit respectueux, un débat qui soit ouvert, et un débat qui est basé sur des faits et puis je pense que le rôle du Sénat, effectivement, est de traiter des questions académiques d'importance de ce genre et c'est ici que ça doit être discuté et non dans les médias parce que tout ce que j'aimerais dire par rapport à ça c'est que c'est sorti très souvent si on abolissait des disciplines à l'Université de Moncton. En aucun temps, est-ce qu'il était question d'abolir une discipline à l'Université de Moncton, jamais, jamais, jamais, mais dans les médias c'est le message qui est sorti et c'est malheureux, mais ceci étant dit, maintenant on revient à la place, au forum où on doit avoir cette discussion. Donc je sais qu'on va avoir de très bonnes discussions, il va y avoir des pour et des contre, mais en bout de ligne on doit respecter la décision du Sénat qui est l'instance ultime par rapport aux décisions académiques. Donc là-dessus, je vous souhaite un bon débat. Merci.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée: Ceci épuise le point 1 et on passe au point 2. Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde, bonjour monsieur le président. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 4 février 2014 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, M. Raymond Thériault. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements.

Président d'assemblée: Alors y a-t-il des questions là-dessus? Je n'en vois pas. Merci.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée: Le point 3. Vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée: Avez-vous des questions là-dessus? Je n'en vois pas, donc ça épuise le point 3.

4. But de la convocation

Président d'assemblée: Le point 4. But de la convocation. C'est normal dans une assemblée extraordinaire qu'on précise l'objet de la réunion; comme je vous ai dit au début vous le connaissez. C'est donc l'étude du rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et de leur impact sur l'avenir de l'université. Donc avez-vous des questions sur le but de la convocation? Je n'en vois pas.

5. Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université.

Président d'assemblée: Le point 5. Rapport du Comité *ad hoc* et avant d'aborder la question, je voulais parler du plan de procédure. Je donne la parole à numéro 19.

Albert : Je suis désolée. Je demandais le droit de parole en appuyant sur oui. C'est un peu l'état d'esprit dans lequel je me retrouve ce matin. J'ai juste une question, je ne suis pas sûre que je la pose au bon moment, mais elle m'apparaît fondamentale sur la dimension procédurale je dirais de notre rencontre ce matin. Il me semble qu'il y a un aspect fondamental dans le processus qui me semble avoir été court-circuité pour le peu que j'en connaisse. On va prendre des décisions très très importantes sur l'avenir de programmes et non pas disciplines, et j'apprécie la précision que monsieur le recteur a faite tout à l'heure, et dans ce sens-là, ce sont des décisions fondamentales. Maintenant, les documents sur lesquels, c'est-à-dire le rapport comme tel a été reçu par les membres du Sénat académique, mais il n'a pas été distribué à l'ensemble de la communauté universitaire et il me semble que la dimension justement fondamentale des décisions qui vont se prendre aujourd'hui sur l'avenir de ces programmes-là, concerne l'ensemble de la communauté universitaire. En ce sens-là, je trouve qu'il aurait été nécessaire qu'on fasse place à cette consultation-là pour s'assurer que les décisions qu'on prend aujourd'hui reflètent essentiellement le vœu de cette communauté universitaire.

Président d'assemblée: Est-ce que vous voulez une explication là-dessus ou c'est juste un commentaire que vous faites?

Albert : Pour moi, il s'agit de la dimension démocratique, il peut y avoir une explication peut-être que je connais mal sur le plan procédural, mais il me semble que dans une université, la démocratie devrait imposer que ce genre de document-là soit rendu public.

Président d'assemblée: Alors je vais juste demander s'il y a quelqu'un qui veut faire un commentaire là-dessus avant qu'on passe au plan de procédure, monsieur le recteur vous vouliez expliquer pourquoi le rapport avait été distribué de cette façon-là?

Recteur et vice-chancelier : D'abord, c'est un document du Sénat, ce n'est pas un document final, c'est un document qui est toujours en devenir donc le document est distribué une fois qu'il est approuvé, adopté par le Sénat et fait partie du procès-verbal de cette rencontre. Donc ce n'était pas un document décisionnel, c'était un document qui relève d'un Comité *ad hoc* du Sénat formé par le Sénat et ça revient au Sénat de se prononcer sur ce document.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 28.

Charron : J'aimerais savoir monsieur le président concernant le vote dont vous parliez tout à l'heure de deux scrutateurs et je m'interrogeais à savoir si le vote donc ne se fera pas de façon électronique alors ce sera un vote secret, est-ce qu'il faut que quelqu'un demande le vote secret pour chacun des votes qui doit se prendre? Je m'interroge à ce sujet.

Président d'assemblée: J'ai nommé deux scrutateurs simplement pour le cas où l'assemblée décidait que sur un point quelconque il voulait avoir un vote secret sur bulletin, mais, je présume, comme vous le faites, que les décisions se prendront par vote électronique comme elles se font maintenant depuis un certain temps au Sénat, et comme quelqu'un l'a déjà fait remarquer ce n'est pas un vote entièrement secret si on veut, mais c'est presque. L'assemblée a toujours la possibilité de demander un vote secret si elle le souhaite, sinon à défaut, ça sera des votes électroniques. Est-ce que ça répond à votre question?

Charron : Oui, ça répond à ma question, merci.

Président d'assemblée: Numéro 19.

Albert : Je veux juste vérifier une chose. Je comprends que le document, c'est un document qui va être reçu par le Sénat, mais ce que je comprends à savoir la tâche qui nous attend aujourd'hui, c'est de décider sur des recommandations qui elles, ces recommandations-là, ont une portée définitive. Si le Sénat décide d'abolir un programme, cette décision-là va suivre son cours dans l'institution et il ne va pas revenir à la communauté universitaire en tant que telle, à moins que je comprenne mal la procédure.

Président d'assemblée: Je pense, Mme Albert je vous remercie pour vos commentaires, mais je pense qu'à ce stade-ci tout ce qu'on peut faire c'est recueillir votre commentaire à moins que l'assemblée décide de ne pas aller plus avant dans la discussion, c'est ce qui a été fait et voilà c'est tout ce qu'on peut constater, mais vos propos seront notés au procès-verbal. Ça va? Merci. Maintenant pour la procédure, vous savez que normalement dans une assemblée délibérante, on fait une proposition, elle doit être appuyée par quelqu'un et ensuite la proposition appartient à la salle. On discute de la proposition et on peut faire un certain nombre d'amendements; on peut faire tous les amendements qu'on veut en fait et un amendement peut faire l'objet

d'un sous-amendement. Ça devient une procédure un peu lourde comme vous savez, mais c'est prévu dans une procédure d'assemblée. Il y a quand même certaines conditions à des amendements et une des conditions fondamentales, c'est que l'amendement ne peut pas aller à l'encontre directe de la proposition. Si, par exemple, on fait une proposition d'adopter un programme, on ne peut pas faire un amendement qui serait de l'abolir parce que ça serait le contraire de la proposition, alors on n'avance comme ça, tout ce qu'on fait c'est que c'est négatif de l'autre, vous comprenez ce que je veux dire? On ne peut pas en principe accepter un amendement qui va directement à l'encontre de la proposition. Un amendement, c'est pour changer une partie de la proposition, ne pas la changer complètement. Donc ça c'est déjà prévu par une procédure d'assemblée, mais ici on avait une situation particulière parce qu'on avait quatre types de recommandations qui nous sont faites. Moi je vous les ai résumées très brièvement A, B, C, D, je sais que ce n'est pas tout à fait ça exactement parce qu'il y a des conditions, il y a d'autre chose dans la proposition, je n'ai pas voulu rentrer là-dedans, ce que je voulais dire c'est qu'il y avait quatre types de propositions, et ce que j'ai proposé au BDS à travers mon document, et le BDS l'a approuvé, c'est qu'on n'accepterait pas des amendements qui auraient pour but de changer le type d'une proposition en un autre type de proposition parce que ça ne ferait pas vraiment avancer le débat. Donc par exemple, si on propose l'adoption d'un programme et puis quelqu'un propose comme amendement qu'il y ait relance du programme, tout ce qu'on fait c'est qu'on a changé le type de recommandation. Cependant, il est possible que des gens veulent voter contre la proposition parce qu'en réalité ce qu'ils voudraient, c'est une relance et ça ça ne serait pas interdit. Y'aurait donc la possibilité après que la proposition a été faite et passée au vote, si elle est rejetée, pas si elle est adoptée parce que si elle est adoptée ça finit là. Si elle est rejetée, il y aurait la possibilité de faire une deuxième proposition qui serait une proposition d'un autre type. Moi j'ai examiné ça très attentivement puis je suis arrivé à la conclusion que dans chaque cas, il y avait pratiquement parlant, il y avait juste un autre type de proposition qu'on pouvait faire. Évidemment, si c'est pour le maintien, on ne peut pas ensuite arriver avec une proposition d'abolition parce qu'on vient juste de décider du maintien, donc évidemment ça serait ridicule. Donc ça exclut nécessairement certains autres types du fait qu'on a rejeté le premier type, mais ça amène la possibilité d'un autre type de recommandation et c'est ce que je vous ai donné dans le plan que vous avez devant les yeux et c'est pour ça que je dis, si la recommandation est rejetée, et là à ce moment-là, il y a deux possibilités, soit qu'il n'y a pas d'autres propositions de faites et on fait une présomption. Alors si par exemple on a proposé le maintien et ça été rejeté, on peut présumer que l'assemblée voulait le rejet, l'abolition, c'est une présomption, mais cette présomption est réfutable, elle est réfutable parce que vous pouvez proposer un autre mode, un autre type et là je vous dis dans le groupe A, par exemple, si le maintien avait été proposé ça été rejeté, donc on présume que ça veut dire l'abolition, mais quelqu'un pourrait proposer la relance, vous voyez, ça c'est toujours une autre possibilité et là le débat commence sur une nouvelle proposition. Et groupe B, si on avait proposé la relance et ça été rejeté, on va présumer que ça veut dire le maintien, mais quelqu'un pourrait en proposer l'abolition, pur et simple, ou avec condition. Alors vous voyez, chaque fois il y a toujours une possibilité de revenir à la charge et je pense que ça respecte toutes les possibilités, le but ici n'étant pas évidemment d'éviter quelques débats que ce soit, c'est pour éviter, c'est pour s'assurer que le débat soit clair, que les gens lorsqu'ils débattent une question, débattent sur cette question-là et non pas sur toutes sortes d'autres choses en même temps. C'est le plan que je vous propose, que le BDS vous recommande également et si on s'entend là-dessus, ça voudrait dire qu'il pourrait y avoir des amendements sur n'importe quelle proposition comme d'habitude. Par exemple, s'il y a une condition qui est rattachée, l'amendement pourrait être d'enlever la condition ou l'amendement pourrait être d'ajouter une condition, il n'y a pas de problème là. Ou s'il y a un délai qui est prévu, l'amendement pourrait modifier ce délai-là, etc. Des amendements ordinaires, c'est tout à fait acceptable, la seule chose que je rejetterais, c'est les amendements sur lesquels on s'est entendu, c'est-à-dire de changer le caractère de la recommandation en un autre type de recommandation. Alors là-dessus, je vais vous demander maintenant si vous avez des questions, si vous avez des commentaires et si vous avez des objections quelconques à ce plan-là. Je donne la parole à numéro 12.

Chetouane : En vous écoutant de bonne foi, je fais suite juste à la remarque de la sénatrice Albert, c'est-à-dire dans le même sens de sa remarque. Merci de nous expliquer un peu les avenues possibles qui permettent d'organiser ce démarrage de réunion avec le maintien, la relance, l'abolition, les A, B, C, D donc c'est utile, mais ça ne serait utile que si quand même, on s'entend sur la recevabilité de ce dit rapport de Comité *ad hoc* du Sénat académique dont on n'a pas décidé, c'est quand même un rapport conséquent, c'est comme un rapport de thèse de doctorat par exemple. Donc avant de le rendre pratique pour utiliser, pour le déployer sur les différents angles A, B, C, D et avant de l'exploiter comme rapport qui deviendrait un rapport de prise de décision, on aimerait quand même voir, le scruter, l'analyser ensemble et voir s'il est recevable et s'il a été quand même émis selon une certaine, je dirais en respectant une certaine logique par exemple, rappeler quand même cette mission de viabilité. Je me rappelle dans les sénats académiques avant, on avait toujours un point dans l'ordre du jour qui était le suivi du rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et on avait toujours un passage bref sur ça en disant voilà, il y a des données qui manquent, il y a quelque chose qui manque, etc., etc., donc on n'a jamais eu consacré, intenté pour analyser entre académiciens cette recevabilité de ce rapport et la validité même de ce rapport avant même de l'exploiter et le déployer selon les actions A, B, C, D. C'est ça ma question.

Président d'assemblée : Si je vous comprends bien, vous remettez en question la recevabilité du rapport. Ce que je proposerais à ce moment-là, c'est de vous inviter s'il y a quelqu'un qui veut faire une proposition pour recevoir le rapport et on va débattre d'une motion de recevabilité du rapport de cette façon-là. Donc une fois

que le rapport sera reçu, il sera reçu et il n'y aura plus de discussion là-dessus et s'il n'est pas reçu, l'assemblée cesse et on passera à la prochaine assemblée. **On va déterminer ce point-là une fois pour toutes, donc y a-t-il une proposition pour recevoir le rapport? C'est proposé par Francis LeBlanc, appuyé par Lise Dubois.** Donc maintenant discussion sur la recevabilité du rapport; M. Chetouane a donné son point de vue. Y a-t-il d'autres points de vue là-dessus, il y a Mme Albert aussi qui avait parlé de cette question. Numéro 22.

Dako : Mon intervention va un peu dans le même sens que le sénateur Chetouane. Au début de cet exercice-là, ça fait à peu près trois ans maintenant, on avait demandé à ce que l'exercice se fasse dans un temps assez raisonnable, mais la façon dont ça avait été acheminé, on avait l'impression que dans un an on devrait avoir le résultat. Finalement, le temps qu'on a demandé ça s'est allongé et on a eu trois ans. On constate aujourd'hui qu'on nous remet un document qui va lier même l'avenir de notre université et les sénateurs vont se réunir ici pour prendre une décision formelle sur certains programmes. J'estime pertinemment que ça va dans le même sens que la sénatrice Albert. L'ensemble de la communauté universitaire n'est même pas informé du tout. On ne pouvait même pas le partager parce que le Sénat apparemment ne l'avait pas encore adopté. Ça veut dire qu'avec nos programmes respectifs, on ne pouvait même pas en discuter. Donc la raison pour laquelle j'interviens c'est simplement pour dire que je suis pour que le Sénat le reçoive, mais que le Sénat nous donne le mandat de partager ce document avec nos assemblées respectives pour que ça reste quand même un document de travail, un document qui permet donc de réfléchir et puis si le débat devait revenir au Sénat, ça reviendra plus tard au Sénat. Alors mon intervention va à peu près dans ce sens-là.

Président d'assemblée: Je ne sais pas si je dois intervenir ici. Vous donnez l'impression que vous dites la même chose que Mme Albert, mais moi je n'ai pas vu le même discours. Mme Albert, vous aviez soulevé la question que vous regrettiez que le rapport n'avait pas été diffusé de façon plus large, vous n'avez pas dit que les sénateurs et sénatrices n'avaient pas le droit de partager l'information avec leurs collègues. M. Dako semble dire qu'il n'était pas convaincu qu'il avait le droit de partager l'information qui était dans le rapport avec ses collègues. Ce rapport-là n'a jamais été diffusé comme document confidentiel, ça été diffusé à des personnes et comme tous les documents qui sont diffusés au Sénat, on s'attend que les sénateurs et sénatrices vont consulter leurs commettants sur les documents qui leur sont diffusés. Donc je voulais juste m'assurer qu'on ne fait pas dire à Mme Albert autre chose qu'elle disait. Pourriez-vous préciser vos propos par rapport à ça Mme Albert?

Albert : Essentiellement, ce que j'ai présenté tout à l'heure, c'était à savoir que ce document-là à mon humble avis étant donné les enjeux fondamentaux des décisions qui vont en découler aurait dû être public à l'intérieur de l'université, de la communauté universitaire. Que ce soit à nous de consulter les gens qu'on représente c'est une chose, mais un document de cette envergure-là, c'est-à-dire en termes des conséquences qu'elles ont à voir sur l'Université comme telle, à mon avis, aurait dû être un document qui aurait été rendu public dans un souci de transparence et de démocratie. Alors au-delà de ma responsabilité à moi de consulter les gens que je représente, c'est aussi une responsabilité institutionnelle à mon avis de rendre public un document dont les enjeux sont si importants.

Président d'assemblée: Merci. M. Dako, je reviens à vous parce que je ne veux pas mettre de paroles dans votre bouche. Est-ce que j'ai bien interprété vos paroles?

Dako : Je crois que la procédure, ce qui m'amène même à en parler et à mentionner que je vais dans le même sens que Mme Albert, même si elle ne l'a pas dit officiellement, ce que nous avons demandé à ce que ce document-là soit mis sur le site de l'Université pour que la communauté ait accès à cela. Quand je dis « nous » je veux parler de l'ABPPUM. On a nous a répondu que c'était un document du Sénat académique et là on revient au Sénat académique. Alors ce que je demande que le Sénat académique le reçoive, maintenant que le Sénat académique prend la décision de le mettre sur le site pour que la communauté ait accès au document. Pourquoi, parce que document-là va lier toute la communauté universitaire. C'est tout ce que je demande, alors la procédure on l'a demandée, on n'a tout simplement pas eu la réponse qu'on voulait et en nous ramenant au Sénat académique alors, mon intervention va face au Sénat académique pour que le Sénat académique donne la permission, désormais, de faire reconnaître le document.

Président d'assemblée: Donc maintenant on va passer à d'autres interventions, je vous rappelle que le débat c'est sur la recevabilité du rapport à cette assemblée ici. Numéro 14.

Blain : J'ai de la difficulté à me prononcer sur la recevabilité du rapport, mais je tiens à préciser, en tout cas je crois que les programmes concernés ont reçu un tiré à part du rapport qui nous concerne. Nous dans notre faculté, on est visé parce qu'il y a des programmes dont on suggère l'abolition, des programmes de maîtrise en éducation, on en a largement discuté. C'est évident que je comprends que le débat est plus large et vise plusieurs programmes à notre institution, sauf que moi je me sens, j'écoute, j'ai lu le rapport au complet et je vais prendre des décisions au meilleur de ma connaissance parce que je suis sénatrice, mais je ne sais pas, je comprends le souci de transparence, mais est-ce que ça aurait favorisé un débat plus éclairé, je ne suis pas certaine. Là où je me questionne, par contre, et je crois monsieur le recteur, vous l'aviez souligné dans une entrevue que vous aviez accordée ici au Sénat académique. Là où je me questionne, c'est deux processus en

parallèle, c'est-à-dire celui de la reconfiguration des programmes et celui sur la viabilité des programmes parce que plusieurs programmes seront bientôt reconfigurés et je crois qu'ils seront relancés. Donc plusieurs programmes en danger parce qu'ils ont peu de diplômés ou qu'ils n'atteignent pas les critères formulés pour l'étude, mais je trouve que c'est un peu un non-sens selon moi. Alors moi sur cette base-là, je me dis mon Dieu, pourquoi précipiter les choses, je comprends que le travail a pris trois ans, mais durant ces trois ans-là, beaucoup de programmes ont fait des efforts justement de reconfiguration pour rendre leurs programmes plus viables et là avant même qu'on ait la chance de se lancer dans cette reconfiguration-là, on va être aboli. Alors moi, c'est là-dessus que je me questionne.

Président d'assemblée: Numéro 39.

Richard : Peut-être pour essayer de faire un parallèle d'un point de vue procédural. Disons qu'on fait une évaluation de programmes institutionnels, d'un programme individuel ou un programme quelconque, l'unité académique y est interpellée et finalement, il y a un rapport qui est écrit et il y a des recommandations qui aboutissent au Sénat. La façon procédurale, c'est un peu la même chose qui a été faite parce que c'est vrai qu'il y avait plusieurs programmes qui étaient visés en même temps, mais de façon procédurale, lorsqu'on a informé les unités académiques, on a informé le Sénat, on a informé les unités académiques et les unités académiques ont été interpellées par la réponse fournie au comité. Suite au rapport préliminaire, ils ont eu la chance de donner une réplique en ce qui concerne leurs programmes, donc le parallèle que j'essaie de faire c'est d'un point de vue procédural, même si c'était un processus qui ciblait plusieurs programmes, les étapes de consultation en ce qui concerne les unités académiques individuelles ont été respectées et on apporte un rapport au Sénat académique pour discussion et décision tout comme qu'on fait avec les autres processus qu'on met en place ici à l'université.

Président d'assemblée: Numéro 28.

Charron : Alors je veux appuyer les propos d'Hélène Albert. Je crois que vraiment, les enjeux qui concernent toute la communauté universitaire auraient dû être, toute la communauté universitaire aurait dû être informée. Il m'apparaît complètement inacceptable que nous n'ayons pas reçu tous les professeurs, parce que moi je représente les professeurs et j'aurais aimé avoir leurs avis concernant cette rencontre extraordinaire alors ça n'a pas été possible comme le disait Étienne Dako, ça nous a été refusé, alors je trouve ça tout à fait inacceptable, antidémocratique, et au niveau de la transparence et collégialité, on voit que c'est des beaux mots, tout le monde semble dire qu'on vise la transparence et la collégialité, mais on voit bien ici concrètement que ce n'est pas du tout le cas et je me réfère, si vous me permettez, au Québec dans les années 1950 à Maurice Duplessis quand il disait « gardons-les ignorants, ils se gouverneront mieux ». Alors c'est dans ce sens-là que plusieurs de nous interprétons cette fin de non-recevoir de diffuser le document.

Président d'assemblée: Numéro 41.

VRER : J'attire l'attention des sénateurs et des sénatrices à l'article 35 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton sous le libellé attributions du Sénat académique, 35(1)c). Une des attributions du Sénat académique est : de recevoir les rapports de ses comités permanents et provisoires ainsi que les rapports des facultés, écoles, instituts et services universitaires et disposer de ces rapports dans l'intérêt supérieur de l'université et des cours directement visés.

Président d'assemblée: Merci. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle habituellement je trouve qu'on n'a pas besoin de recevoir des rapports au Sénat étant donné que le Sénat a déjà le mandat de les recevoir, mais mon opinion semble avoir été minoritaire là-dessus au BDS parce qu'on continue à demander la réception des rapports, donc c'est pour ça que j'ai mis la question devant vous. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et je vais passer au vote sinon j'ai vu une lumière qui s'est allumée, numéro 21.

D. Roy : Je remarque un peu comme tout le monde qu'au niveau de la procédure, on aurait pu faire un peu mieux. Ce qui attire surtout mon attention, c'est qu'aujourd'hui on a invité tous les membres du Comité *ad hoc* à être présents à cette réunion extraordinaire et je trouve que c'est une très très bonne idée. Je pense que ça aurait été une meilleure idée si on avait aussi invité les représentants des programmes à avoir la même audience; j'aurais aimé entendre aujourd'hui Ronald Babin, j'aurais aimé entendre Jean-François Thibault. Donc on a tous remarqué ça. Moi je vais voter contre la réception du rapport dans le meilleur intérêt de mon université, j'ai soulevé beaucoup trop d'incohérences dans tout l'exercice pour avoir confiance aux résultats de cet exercice et je pense que travailler à partir de ce rapport ne règlera aucun problème et risque d'en créer plusieurs.

Président d'assemblée: Numéro 17.

Coulibaly : J'abonde dans le même sens que mes collègues et prédécesseurs. J'avoue qu'à Edmundston, à part de quelques membres du Sénat qui sont ici présents, nos collègues sont dans la noirceur totale. Ils ont lu un peu, ils ont leurs opinions qui sont faites, on nous croise dans le couloir, qu'est-ce qu'on dit, qu'est-ce qui va être fait, il paraît que ça va être chaud, ainsi de suite. Je pense que pour une institution pour plus de clarté,

plus de démocratie, il aurait fallu que tout le monde soit mis au courant de la nature de ce qui va être discuté aujourd'hui. Donc je suis assez mal à l'aise, sincèrement je vais vous le dire, de venir m'asseoir ici alors qu'on n'a pas eu le temps d'en discuter entre collègues à Edmundston. Donc c'est juste mon point de vue que je voulais apporter ici.

Président d'assemblée: Numéro 25.

Urbain : C'est peut-être une question procédurale, mais c'est aussi plutôt un commentaire par rapport justement à cette question de la recevabilité de ce rapport. C'est que quand on fait l'historique du dossier, je suis remontée dans les procès-verbaux jusqu'en 2010, on peut voir que le Sénat a voté sur les cinq paramètres de l'évaluation, mais n'a jamais voté sur les critères. Donc je me posais un peu la question justement par rapport à la recevabilité de ce rapport à partir du moment où les sénateurs ne se sont même pas prononcés sur les critères qui allaient présider à l'évaluation des programmes.

Président d'assemblée: Merci. Alors je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et donc je clos maintenant le débat et je vais vous demander de voter électroniquement. La proposition c'est que le rapport soit reçu. C'est juste une motion de réception du rapport. Donc vous pouvez maintenant voter. Je vais arrêter le vote, ça donne 17 oui et 20 non, donc la motion est rejetée. Ça veut dire que le rapport n'est pas reçu à cette réunion aujourd'hui et je suis prêt à entendre des points de vue, mais moi il me semble que la conclusion, c'est qu'on ne peut pas procéder plus avant sur cette motion. Et donc je ne vois pas de... Numéro 39.

Richard : J'aurais probablement plusieurs choses à dire, je vais essayer de me limiter. Premièrement, on entend des discours, même ce matin, de dire que ce rapport-là est incohérent, etc., etc. Je vais vous rappeler de façon procédurale et je vais vous inviter premièrement à tous et à chacun...

Président d'assemblée: Je vais vous interrompre M. Thibault (*sic*) parce que là vous êtes en train de discuter de la motion sur laquelle on s'est prononcé. La seule chose qu'il reste maintenant c'est de tirer des conclusions de cette réunion. L'assemblée a décidé donc que le rapport ne serait pas reçu et comme je vous ai dit moi ma conclusion que je tire c'est qu'il faut mettre fin à cette réunion et si vous avez des points de vue qui me convaintraient que j'ai tort de conclure, qu'il faut mettre fin à cette réunion. Numéro 21.

D. Roy : Moi je n'aurais pas de problème à laisser le professeur Richard parler, après tout c'est un travail qu'il a passé trois ans dessus, on peut prendre quelques minutes pour l'entendre.

Président d'assemblée: Est-ce que c'est le vœu de l'assemblée qu'on déroge, y a-t-il des objections à ça? Alors M. Thibault (*sic*) je vous retourne, Richard, excusez-moi, je vous retourne la parole.

Richard : Comme j'ai mentionné, même jusqu'à ce matin, dans les médias, même ici présent dans certains propos, c'est que les gens ont exprimé certains mécontentements face à différents aspects du rapport, que ce soit incohérent, etc., etc. Puis j'inviterais certainement, je veux dire étant donné que le document n'est pas recevable et qu'on va procéder à une autre procédure pour en arriver à une discussion, j'espère que les gens vont le lire à fond, premièrement, et je ne dis pas que les gens ne l'ont pas fait, mais vous aurez la chance de le lire encore plus. Puis parce que je veux juste vous rappeler d'un point de vue procédural que lorsqu'on a débuté le processus, on a procédé à un processus de consultation à la fois au Sénat et à la fois avec des représentants de chaque unité académique concernée, puis les gens ont eu la chance de donner leurs impressions quant aux critères, quant aux grilles d'évaluation, etc., etc. On faisait toujours un rapport d'avancement au Sénat, en plus on a eu deux réunions formelles avec les représentants des unités académiques ainsi que les décanats de chacune des facultés concernées et les gens ont eu la chance de donner du feedback et le comité a fait des ajustements en conséquence. J'ai même entendu des choses aujourd'hui à la radio qu'on avait adopté une approche, l'approche à Robert Dickeson. Si vous ne connaissez pas Robert Dickeson, c'est vrai qu'on s'y réfère, mais de dire qu'on a adopté l'approche, c'est faux. Robert Dickeson met de l'avant dix critères, on a 28. Donc je demanderais aux gens de vraiment lire le fond de l'orientation de l'étude et des conclusions qui en découlent parce qu'un peu comme le recteur a mentionné un petit peu plus tôt, il y a eu beaucoup d'informations détournées et erronées qui ont été partagées dans les médias puis si on veut vraiment en faire un exercice sérieux, d'ici à la prochaine étape ou au prochain temps, si ça devient un document public, s'il vous plaît si vous avez des questions posez-les aux sources, c'est nous qui a fait ce rapport-là, c'est nous qu'a donné l'orientation à l'étude. Donc au lieu de présumer que c'était une telle orientation versus une autre, posez des questions aux gens qui ont travaillé à l'orientation de cette étude-là. Merci.

Président d'assemblée: Numéro 12.

Chetouane : Suite à ce que disait le sénateur Richard, moi personnellement, ce qui me concerne, je respecte le breakmanship de ce rapport, je respecte l'effort, le travail dans un souci d'identifier les points sur lesquels il y a matière à optimiser le rapport ressources, coûts, etc. Maintenant, nous avons discuté ce matin, nous avons adopté cette question de recevabilité, ce n'est pas mettre à la guillotine ce rapport ni le travail ou l'effort de ce comité. Tout est normal, c'est un processus académique. Ça veut dire que des fois lorsqu'on dépose,

des fois on trouve des chercheurs qui travaillent sur des thèses, etc., la moitié de la communauté scientifique dit qu'ils ont tort, l'autre moitié dit qu'ils font un travail original. C'est un travail, il vaut ce qu'il vaut. Maintenant on l'a entre nos mains et il y a un ensemble de questions que les gens sont interpellés par ces questions et c'est normal que les gens passent pratiquement ce Comité *ad hoc* sur un jury, c'est comme une présentation d'une thèse, un jury, il y aura des examinateurs, des évaluateurs, etc., ça c'est l'instinct académique même qui nous interpelle. Maintenant on peut avoir des, etc. donc on va prendre le temps. Si vous le permettez, si le comité le permet aussi, si les appareils du Sénat conformément aux lois que M. le sénateur Neil Boucher a rappelées tout à l'heure, les règlements, les procédures, donc maintenant est-ce qu'on pourra partager maintenant avec toutes les unités ce rapport et faire une sorte de plateforme qui va catalyser, qui va récupérer tous les endroits où il y a comme des questionnements sur les données. Je sais qu'on a retraité une experte institutionnelle pour les données, etc., sur les critères, sur les grilles, etc. et là à ce moment-là, peut-être on arrivera à une version validée. C'est comme les abeilles qui viennent sur les fruits et les picotent, etc. pour les mûrir, donc un rapport mûri à ce moment-là je dirais que ça deviendrait peut-être un rapport de travail sur lequel on peut déployer les axes A, B, C, D ici qui sont maintien, relance, abolition, etc. Donc le travail n'est pas terminé, c'est tout, c'est juste une question de recevabilité et l'aventure continue. Merci.

Président d'assemblée: Numéro 40.

F. LeBlanc : Le refus du Sénat d'étudier le rapport aujourd'hui, je pense, est un précédent qui est assez dangereux. Ça démontre une certaine impuissance du Sénat, c'est-à-dire que le Sénat trois ans passés a voté sur des paramètres, a formé un Comité *ad hoc* pour lui présenter un rapport. Le Comité *ad hoc* a consulté comme qu'on a mentionné tout à l'heure les unités à plusieurs reprises. Le Comité *ad hoc* a fait l'état des avancements de ses travaux ici au Sénat, a montré une bonne partie des paramètres que le comité a utilisés au Sénat, ça été présenté, ça n'a pas été voté. On aurait pu demander le vote, si les sénateurs auraient voulu arrêter le travail, ils auraient pu le faire en tout temps. Donc c'est sûr que ça prit plus de temps que prévu, mais de l'autre côté, le comité a voulu consulter en profondeur la communauté universitaire. Donc ce rapport ici a été envoyé, le comité a soumis son rapport au Sénat, et par la suite ça s'est transmis aux membres du Sénat. À moins que je me trompe, chaque doyen ou doyenne a reçu le rapport. Il n'y a rien qui a empêché aux doyens ou doyennes de partager ce rapport-là avec leurs unités. Les unités ont reçu les rapports finals. Comme le sénateur Richard a mentionné tout à l'heure, on a suivi une procédure tout à fait normale lorsqu'on évalue un programme, un programme X, le rapport d'évaluation n'est pas envoyé à tout le monde avant que ça arrive au Sénat, c'est envoyé aux sénateurs et au Comité des programmes, ainsi de suite, il y a une petite procédure et ça arrive au Sénat et les sénateurs tranchent la question. Donc, dire qu'on a voulu, que c'est non-démocratique, je trouve c'est aller un peu loin. Les professeurs ont reçu, les professeurs sénateurs ont reçu, les étudiants sénateurs ont reçu le rapport il y a plusieurs semaines, rien ne les a empêchés de le partager avec tout le monde, on en a parlé dans les médias constamment depuis. Maintenant, on arrive aujourd'hui puis on dit bien ce n'est pas public, si ce n'est pas public pourquoi que tout ce monde-là a été dans les médias en discuter? Je trouve que la décision qu'on a prise aujourd'hui, c'est un signe que le Sénat fonctionne pas bien. Si qu'on ne peut pas même discuter d'un rapport, un rapport d'un comité du Sénat, je pense qu'on est rendu à un point où est-ce qu'on doit se poser des questions sur le fonctionnement du Sénat.

Président d'assemblée: Numéro 42.

Recteur et vice-chancelier : Moi j'ai juste un commentaire. C'est que je viens de recevoir un message qu'il y a un Tweet qui est déjà sorti qui dit que le vote est 20-17, que le rapport est non-recevable, donc je pense que c'est important, je pense que nos discussions sont quand même franches et ouvertes, mais ce n'est pas nécessaire d'envoyer des informations tout de suite aux médias. Il faut que ça vienne de cette salle, ce n'est pas quelqu'un à l'extérieur. Je ne pense pas que ça inspire la confiance, du moins pas de ma part. Et en passant, je ne m'appelle pas Maurice Duplessis.

Président d'assemblée: J'apprends avec consternation cette nouvelle, vraiment je pense que vous connaissez vos responsabilités comme sénateurs, sénatrices, c'est absolument inacceptable que des personnes envoient des informations à l'extérieur de cette salle pendant qu'il y a des délibérations, c'est vraiment regrettable. Numéro 27.

Ryan : Je réagis ici à l'intervention du doyen Francis LeBlanc. Je voudrais rappeler, je suis ici moi au Sénat depuis août 2009, c'est à peu près le début de l'aventure de ce document-là. Il y a deux comités, j'aimerais rappeler à ceux qui n'étaient pas là que ça n'a jamais fait un vrai consensus ici. Le premier comité quand il a soumis la grille d'analyse qui devait être utilisée, le vote a été tenu à main levée ici, dans cette salle, et c'était une extrêmement faible majorité qui avait remporté le vote pour l'établissement de la grille d'analyse. Suite à ça, il y a eu la création d'un deuxième comité dont on reçoit aujourd'hui, on a reçu, en fait on n'a pas reçu le rapport et je voudrais aussi rappeler, pour avoir été moi impliquée directement dans ce processus-là, c'était un travail extrêmement laborieux, ça nous a demandé beaucoup d'efforts; à notre unité, on a rempli un questionnaire d'à peu près 72 questions si ma mémoire est bonne. On a fait un rapport et tout ça, notre faculté a fait un rapport. Quand je regarde les statistiques ici que j'ai devant moi du tableau comparatif, il y a sur ce tableau-là qui est extrêmement, je ne sais pas combien d'éléments d'information, il y a eu quatre

changements sur tout ça, seulement quatre ajustements de la part des auteurs du rapport suite à la rétroaction des unités. Je trouve que ça pose un gros problème surtout qu'il y a des unités qui ont fait leur travail peut-être de manière différente que d'autres et je me posais la question quand j'ai vu les résultats des recommandations, est-ce que tout le monde a rempli le questionnaire de la même manière, est-ce qu'il y en a qui ont pris l'exercice un peu moins au sérieux, est-ce qu'il y en a qui n'ont peut-être pas bien répondu aux questions. Juste là en partant, c'est un énorme problème puis moi je suis contente et pas contente, j'aurais aimé ça débattre justement de certaines questions de fond sur les recommandations du rapport ici. Qu'on n'ait pas le débat, ça peut le reporter ailleurs, mais entre vous et moi, ce rapport-là dès le début je me souviens quand le recteur Fontaine a présenté le projet à Rémi-Rossignol, on a dit nous qu'on voulait participer les professeurs. On est allé à cette réunion-là et quand on a compris que le fameux processus d'engagement ne nous permettait pas d'être vraiment partie prenante du processus, on s'est tous levés en bloc, ceux qui étaient là vont s'en souvenir parce que c'était assez spectaculaire, et ça c'est avant même qu'on nous présente la grille et quand la grille a été présentée, ce n'était pas consensuel, tout était sujet à discussion tout le temps. Je ne suis pas étonnée du résultat parce que ce n'est pas vrai que le Sénat ne fonctionne pas bien. Le Sénat fonctionne d'ailleurs beaucoup mieux depuis qu'on utilise le vote électronique. Merci.

Président d'assemblée: Numéro 22.

Dako : Mon intervention, c'est juste pour appuyer ce que le recteur a avancé tout à l'heure. J'estime qu'on est des professionnels ici, qu'une décision qui se prend au Sénat, à moins d'avis contraire, devrait rester au Sénat et je regrette sérieusement qu'un tel cas se soit produit et ça ne devrait pas se produire, on est des responsables et on est guidé quand même par le secret professionnel et on ne devrait pas agir de cette façon. C'est la seule chose que je voulais avancer. Merci.

Président d'assemblée: Numéro 39. M. Richard, cette discussion est tout à fait irrégulière parce que le débat était terminé, mais on n'est pas en comité plénier, on est encore en assemblée délibérante même s'il n'y a pas de proposition parce que, normalement, il devrait y avoir une proposition pour qu'on puisse ouvrir un débat. J'ai accepté que vous émettiez des opinions sur les suites, les conséquences de la décision que vous avez prise, mais ça ne vous donne pas un deuxième droit de parole, donc M. Richard à moins que vous ayez une question à poser ou quelque chose, si vous voulez bien, je pense qu'il faudrait passer cette fois-ci. Numéro 12, M. Chetouane vous avez déjà aussi intervenu sur la question. Numéro 40.

F. LeBlanc : J'ai été interpellé par les propos de Mme Ryan. Donc la sénatrice Ryan tout à l'heure a mentionné, s'est posée une question, je ne sais pas si c'est une question rhétorique ou non, mais elle s'est dit est-ce que toutes les unités ont rempli le rapport de la même manière ou quoi que ce soit, mais les rapports vous les avez reçus. Si vous les avez lus, vous devriez pouvoir donner la réponse. Je ne sais pas pourquoi vous nous posez la question. Les rapports ont été transmis à tous les sénateurs, il me semble qu'on devrait les avoir lus surtout lorsqu'on commente en long et en large les décisions du processus et on nous arrive aujourd'hui où on se pose la question est-ce que toutes les unités ont rempli les rapports de la même manière, mais c'est sur l'Internet, ça c'est tout à fait public. Le lien Internet est donné dans le rapport, tout le monde peut accéder aux rapports des unités, ils sont là, les annexes. Il y a même des rapports qui sont là à deux fois parce qu'il y a eu une rétroaction, ils ont eu une chance de remettre un deuxième rapport. Donc je trouve que c'est un peu étonnant aujourd'hui de nous arriver et qu'on se pose la question, est-ce que tout le monde a répondu de la même manière. Les rapports sont là, je pense que tous les sénateurs devraient connaître la réponse.

Président d'assemblée: Numéro 21.

D. Roy : *J'aimerais proposer l'ajournement de la réunion.*

Président d'assemblée: Donc on propose l'ajournement. Donnez-moi une seconde, j'essaie de digérer ça. Je ne suis pas sûr que ce soit recevable parce que normalement on propose l'ajournement quand la réunion est terminée que l'ordre du jour est épuisé. Si vous voulez proposer que le débat cesse, j'accepterais votre proposition.

D. Roy : Je propose que le débat cesse alors.

Président d'assemblée: Et à ce moment-là je demanderais deux tiers des voix. Alors c'est ça que vous proposez M. Roy?

D. Roy : Oui.

Président d'assemblée: Alors la question préalable, c'est irrégulier ça aussi parce qu'il n'y a pas de question, mais enfin, je vais accepter cette proposition. Est-ce qu'elle est appuyée? **Appuyé par Mme Emilie Urbain.** Merci. Alors c'est sur la question préalable maintenant, je pense qu'il y a débat, je ne me rappelle plus. Y a-t-il débat sur cette question que le débat cesse? Numéro 39, je ne sais pas si c'était là-dessus, ce n'était pas là-

dessus. Je veux savoir est-ce que ça porte oui ou non sur la question qui est sur la table. Numéro 30, est-ce que ça porte là-dessus?

L. Roy : Je ne propose pas la fin du débat, mais j'ai une question, à partir de la fin du débat qu'est-ce qui se passe? Moi, vraiment, on ne l'a pas reçu, on revient plus tard, qu'est-ce qui se passe et quand est-ce qu'on va le savoir qu'est-ce qui se passe?

Président d'assemblée: Je suis content que vous posiez la question parce que c'est la question que j'ai à l'esprit moi-même et c'est pour ça que j'espérais que vous alliez m'éclairer là-dessus parce que lorsqu'un rapport dans une réunion ordinaire, évidemment, on arrive sur le rapport du comité de planification et il y a toujours une motion de réception. Je n'ai jamais très bien compris pourquoi parce qu'on dit dans le règlement comme l'a fait remarquer M. Boucher, que le Sénat reçoit les rapports, mais enfin. On l'a toujours fait de même donc, mais la conséquence évidemment c'est si le rapport n'est pas reçu on passe au point suivant, n'est-ce pas, c'est ça. Ici, on a une assemblée extraordinaire, on a un seul point et là vous avez voulu faire une proposition de réception, vous l'avez rejetée, il me semble qu'il n'y a plus d'autres matières à l'ordre du jour et j'ai demandé voir si vous pouviez m'éclairer là-dessus, il y a eu un certain débat, mais M. Roy a maintenant demandé que le débat cesse là-dessus et c'est là-dessus je pense que maintenant il faudrait voter. S'il va y avoir deux tiers des voix, on arrête la réunion. Moi je ne peux pas répondre à votre question, je ne sais pas, je suppose que ça veut juste dire que la question va revenir à une réunion ultérieure du Sénat. J'ose à peine vous dire ceci parce qu'on pourrait questionner ma neutralité, mais je vous le dis en toute bonne foi parce que des gens parfois l'oublient. Il y a une motion de reconsidération ou de réexamen, et ça cette motion parfois les gens, c'est ce qu'on appelle une motion de repentir. Les gens parfois ont voté sur une motion puis ils s'aperçoivent après que ce n'est pas ça la motion qu'ils voulaient, mais cette motion ne peut être proposée que par des personnes qui ont voté pour la motion. Alors évidemment, on a fait un vote qui est quasi-secret, c'est très difficile de savoir qui a voté pour et qui a voté contre, mais dans les circonstances tout ce que je pourrais faire, c'est me fier à votre intégrité et accepter que la personne qui demande la reconsidération a vraiment voté pour le refus du rapport. Je vous le mentionne parce que comme je l'ai fait parfois dans le passé, c'est pour informer des procédures qui sont disponibles; je ne dis ça pas parce que je souhaite que ça se fasse. Voilà, Mme Roy, je ne sais pas si ça, je ne peux pas répondre à votre question, mais peut-être que quelqu'un d'autre peut y répondre.

L. Roy : Je demeure aussi confuse que je l'étais.

Président d'assemblée : Je crois que je vais demander à l'assemblée de voter sur la motion de M. Roy que j'ai acceptée et qui donne la chance à la salle de mettre fin au débat. Ça demande quand même deux tiers des voix, donc c'est parfaitement démocratique comme procédure et si elle est rejetée, on continuera avec le débat qui s'était avancé. Donc je demanderais à tous ceux qui ont demandé la parole de retirer, on recommencera en fonction de ce qui va arriver. Alors là vous pouvez voter sur la motion qui est de mettre fin au débat. Je vais arrêter le vote et il y a 17 oui et 20 non, donc la motion est rejetée. Ce qui serait bien serait s'il y avait une motion et là on pourrait discuter d'une motion parce que là il n'y a pas de motion et un débat qui va dans tous les sens et j'ai l'impression comme on est en train de re-débattre de la question qui a déjà été tranchée, mais enfin c'est vous l'assemblée qui vouliez entendre les interventions. J'ai madame la secrétaire générale qui veut intervenir.

Secrétaire générale : Monsieur le président, j'écoute le débat au niveau de la procédure et ma réflexion c'est la suivante. C'est qu'en tout cas moi j'ai l'impression qu'au Secrétariat général on a suivi les procédures habituelles, traditionnelles, du Sénat académique pour la remise des documents, pour les avis, etc. et puis là on se retrouve devant une situation où est-ce qu'on dirait que c'est une question de procédure beaucoup plus que de fond. Quand je lis les Statuts et règlements, je ne ferai pas la lecture à nouveau, mais le Sénat assume les responsabilités suivantes, c'est de recevoir les rapports et donc la responsabilité du Sénat, c'est de recevoir et de débattre ces rapports. Donc encore là, il me semble qu'on est dans la procédure du Sénat de recevoir un rapport et de le débattre et de le rejeter si c'est ça le cas du Sénat ou c'est ça le vœu du Sénat par la suite. Là, on se retrouve dans des procédures qui amènent à un non-sens complet, si vous voulez, et je me dis comment sortir de ceci de façon élégante, il y a peut-être quelques options. C'est certain qu'on peut demander au BDS de revenir sur ceci et d'examiner un peu la nature même de la procédure parce qu'on dirait que c'est sur une question de procédure qui empêche le débat et il me semble que ça c'est un non-sens. Ça ne devrait pas être comme ça parce que c'est la responsabilité du Sénat de débattre justement des questions académiques. Alors c'est une option qui est possible pour la salle, toutefois, je reste vraiment sur ma faim dans le sens que la prochaine fois, on fait quoi au niveau de la procédure. Si on doit commencer à diffuser les documents avant à la communauté universitaire, honnêtement on est en train d'enfreindre nos propres procédures d'assemblée et nos propres traditions au Sénat académique. Donc je me dis on n'est pas clair ici là, et je suis un peu comme Lisa, je ne suis vraiment pas claire sur le rôle qu'on doit jouer par la suite et je pense, en tout cas, l'option du BDS est peut-être une question, mais il y a peut-être des questions aussi que vous voudriez suggérer au BDS d'étudier.

Président d'assemblée : Merci bien. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention? Numéro 24.

M. LeBlanc : L'une des questions qui revient ou des inquiétudes, c'est la diffusion du rapport, c'est-à-dire que tout le monde n'aurait pas pu prendre connaissance de ce rapport-là. Est-ce que c'est une possibilité que l'on envisage que le rapport soit diffusé dans ce cas-ci étant donné la nature des enjeux et des questions? Est-ce que ça peut être une prochaine étape à suivre? Je ne sais pas, c'est peut-être prématuré, mais je pourrais en faire une proposition.

Président d'assemblée : Voulez-vous faire une proposition ou vous posez une question?

M. LeBlanc : *Oui, j'en ferais la proposition.*

Président d'assemblée : *La proposition étant que le rapport soit diffusé dans la communauté universitaire.*

M. LeBlanc : Oui, voilà.

Président d'assemblée : *Proposé par Mathieu LeBlanc, appuyé par Mme Émilie Urbain.* Donc vous avez entendu la motion qui est une motion que le rapport soit diffusé, il a-t-il débat sur cette question? Numéro 22.

Dako : Ça va dans le même sens, monsieur le président, effectivement moi c'est un peu la voie que j'avais aussi demandé que le document soit reçu par le Sénat et que le Sénat donne le mandat de diffuser ce document à la communauté universitaire. Alors j'appuie fondamentalement la proposition du sénateur Mathieu.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 16.

Adegbidi : Je crois qu'en écoutant les uns, les autres ici, j'ai retiré la conclusion qu'il y a un profond malaise de la majorité à discuter du fond du rapport et en écoutant un peu plus la secrétaire générale, je me rends compte qu'il y a peut-être une mauvaise compréhension de ce que c'est de recevoir un rapport, la réception du rapport. Alors j'aimerais bien qu'on nous définisse c'est quoi la réception du rapport, à côté de ça, c'est quoi discuter du rapport et décider des éléments qu'il y a dans le rapport, alors ça permettra aux autres de savoir ce pourquoi on vote parce ce n'est pas clair.

Président d'assemblée : Je peux vous donner ma compréhension de ce que veut dire une motion de réception. Motion de réception, c'est de rendre la question recevable. C'est-à-dire que si l'assemblée rejette la réception du rapport, le rapport devient irrecevable étant donné qu'il n'a pas été reçu. Un rapport ne peut pas être discuté s'il n'a pas été reçu par l'assemblée. Généralement, on prend ça pour acquis, mais ici comme je l'ai expliqué avant, la raison que j'ai accepté cette motion de recevabilité, de réception, c'est parce qu'il y avait un précédent au Sénat qu'on demande toujours au Sénat de recevoir les rapports. Moi je trouve ça regrettable et je trouve que la secrétaire générale a parfaitement raison et ça serait le temps que le Sénat réalise qu'on devrait enlever cette motion-là dans les assemblées ordinaires et que les rapports qui sont présentés au Sénat sont automatiquement reçus parce que le Sénat, d'après le règlement, a l'obligation de les recevoir. Alors pourquoi qu'on demande au Sénat de les recevoir. C'est un changement par rapport au précédent, moi je ne fais qu'appliquer les précédents. Alors voilà ce que ça veut dire M. Adegbidi, j'espère que ma réponse a été claire. Si on n'accepte pas de recevoir le rapport, évidemment on ne peut pas en discuter. Alors voilà, je pense moi qu'on a épuisé ce débat. Je vois maintenant numéro 13.

Marcoux : Je me demande juste si on fait une motion de reconsidération et qu'on se met à discuter du rapport, ensuite est-ce que c'est possible de rejeter le rapport sans voter à travers toutes ces propositions?

Président d'assemblée : Ah ça rien à voir avec ce qui va arriver par rapport à l'adoption ou au rejet des propositions. Si le rapport avait été reçu par l'assemblée, on aurait juste procédé comme d'ordinaire et puis chaque recommandation devient une proposition qui peut être adoptée, modifiée, amendée, tout ça. Ça n'avait rien à voir avec le fond, c'était juste une question, comme a dit quelqu'un, de procédure. C'est que pour le moment, moi je ne peux pas aller plus loin parce que la salle a demandé que le rapport ne soit pas reçu et la salle a voulu que M. Richard donne des précisions, ce qu'il a fait. Je ne sais pas si vous êtes satisfaits ou non, je ne veux pas interrompre indûment la discussion, mais si c'est votre souhait que la réunion se termine et qu'on passe à l'autre réunion, je vais tout à fait respecter votre vœu. Numéro 16.

Adegbidi : Je crois justement que c'est là où se trouve la confusion que nous avons en ce moment. Si recevoir le rapport veut dire que nous commençons tout de suite à en discuter des recommandations, je ne crois pas que ce n'est pas à ça que les gens ne sont pas à l'aise, c'est pour cela que le rapport est rejeté. Si nous recevons le rapport et que par la suite ça ne nous oblige pas à en discuter des recommandations spécifiques et à les adopter ou les rejeter, là je crois qu'il y a une étape qui permet aux gens de dire on reçoit le rapport, mais on n'est pas prêt aller de l'avant par rapport à cette discussion. C'est ce que je perçois. On peut recevoir le rapport...

Président d'assemblée : Non excusez-moi, vous n'avez pas compris ma réponse. Si la proposition de réception avait été adoptée, à ce moment-là l'assemblée accepte d'aller de l'avant et de discuter du rapport. On ne peut pas de nouveau décider qu'on ne va pas en discuter, une fois que c'est tranché, c'est tranché. Après ça, on va de l'avant et on discute du rapport. C'est la motion de réception. Et voilà, je pense que vous avez mal compris mes propos.

Adegbidi : Si vous permettez que je sois un peu plus clair. Une fois que le rapport est reçu et que cela oblige les gens à discuter des recommandations spécifiques de ce rapport, alors que les gens ne sont pas prêts à en discuter quand l'assemblée, la communauté universitaire n'en a pas encore pris connaissance, vous les obligez donc de fait à rejeter le rapport.

Président d'assemblée : Mais non, M. Adegbidi. Ce qui est arrivé, c'est que l'assemblée a rejeté la motion de réception et donc puisqu'elle l'a rejetée, il n'y aura pas d'autre débat sur le rapport, c'est exactement ça, c'est une procédure démocratique. L'assemblée l'a rejetée, si l'assemblée l'avait acceptée là évidemment on aurait pu en discuter. Numéro 12.

Chetouane : Merci monsieur le président. Moi c'est dans le même sens que sénateur Adegbidi. Il faut quand même, cette question de recevabilité, je ne parle pas de recevabilité postale, on a les papiers avec nous ça fait un bout de temps de ce que j'ai compris de madame la secrétaire générale. Je comprends aussi que le Sénat académique reçoit les documents, nous avons reçu aussi les documents. Maintenant la question au sens, moi comme je l'ai adressée recevabilité, c'est que je me suis assis à cette chaise ici et qu'est-ce que j'ai vu en face de moi, j'ai vu une feuille qui dit voilà comment on va procéder, en vous écoutant monsieur le président, A, B, C, D. Donc maintien, relance, abolition, placement, ça induit automatiquement dans l'esprit de toute personne. C'est qu'il n'y a pas question de discuter du rapport et voilà comment on va procéder avec cet outil que monsieur le recteur avait dit tout à l'heure, c'est un document décisionnel. Moi ça m'interpelle cette déclaration, un document décisionnel, il va falloir que je le vois quand même cuisiner ce document décisionnel avant qu'il soit décisionnel, il va falloir qu'on discute de ce document. C'est pour ça que moi, je n'ai pas perçu que cette manière de procéder dès le début et puis confondre avec cette histoire de recevabilité, pour moi c'était irrecevable. Le fait que le document soit considéré, d'emblée, décisionnel et qu'on soit canalisé dans quatre types d'avenues qui sont A, B, C, D, moi je trouve ça irrecevable.

Président d'assemblée : Vous avez droit à votre opinion. Je veux quand même répondre parce que vous soulevez une question concernant le plan de procédure que je vous ai proposé, je vous l'ai proposé pour votre consentement et si l'assemblée consentait à ce plan-là, ça devient une décision démocratique de l'assemblée. Il n'y a rien qui a obligé l'assemblée à aucun moment d'accepter ce plan de procédure. On aurait pu, si vous auriez préféré, écarter ce plan de procédure puis passer la journée à débattre de la première recommandation avec des amendements et des sous-amendements, c'était votre choix. Alors là vraiment de dire qu'on vous a imposé un plan de procédure, c'est tout à fait faux parce que je vous ai bien expliqué, c'était un mode d'opération que je vous proposais pour faciliter les choses et c'était votre décision à l'assemblée. En tout cas, je voulais juste clarifier ce point-là. Numéro 17.

Coulibaly : Juste une préoccupation. Si on allait de l'avant avec l'analyse du document tel que présenté ici, je me rends compte que nous avons à la table peut-être la quasi-totalité ou sinon je me trompe des membres... Je disais si on allait de l'avant avec le document advenant qu'il n'était pas rejeté et qu'on devait prendre une décision aujourd'hui, je me rends compte qu'on a à la table les représentants du Comité *ad hoc*. J'aurais souhaité, si jamais on doit revenir ici, qu'on permette d'avoir les responsables, les doyens ou des écoles ici comme on a l'habitude de le faire au Sénat d'inviter des personnes qui pourraient éventuellement éclairer notre lanterne parce que moi la réaction de certains collègues tel que M. Babin, je l'ai lu dans La Presse. On me donne un autre son de cloche, est-ce qu'il serait possible si jamais on décidait un jour d'aller de l'avant comme on a la coutume de le faire, d'inviter ces personnes ici qui pourraient aussi nous apporter des éléments de réponse parce qu'on a seulement ici le Comité *ad hoc* qui a travaillé sur le document. Donc c'était juste une proposition que je fais.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur pourrait peut-être apporter des précisions là-dessus.

Recteur et vice-chancelier : Juste pour reprendre un peu ce que le sénateur Chetouane disait, ce qui a été proposé par le président c'est une proposition, il n'y avait rien là-dedans qui obligeait le Sénat de suivre cette procédure. Le Sénat pourrait suggérer ses propres procédures si on croit qu'il y a une meilleure façon d'approcher le document. Les personnes responsables, les doyens les doyennes des programmes sont autour de la table, ils sont tous ici. Et puis je veux revenir sur le fameux Tweet, il y a un article dans l'Étoile qui vient de sortir et il y a des réactions de personnes de l'extérieur. L'article est publié et on n'a pas fini notre débat. Je pense que peut-être, moi ce que j'aimerais voir évidemment ce matin on fait face à une situation difficile, mais en bout de ligne on doit se quitter, on doit terminer cette rencontre avec un plan d'action, où qu'on s'en va, premièrement. Moi je pense qu'on aurait pu facilement débattre le fond du document si on aurait voulu le faire, ce n'était pas nécessaire de débattre, si on ne veut pas débattre spécifiquement certaines propositions, quelqu'un met une proposition d'avant qu'on veut débattre d'autres éléments. Donc ce qu'on fait même si on diffuse et c'est la volonté du Sénat de diffuser, moi je connais des sénateurs qui m'ont dit

carrément qu'ils ne voulaient pas le diffuser parce que c'était trop incohérent, mais ça c'est votre opinion. Ce qui est important, c'est qu'il faut aller de l'avant. Ça fait trois ans qu'on travaille sur le document. Je comprends très bien qu'au départ pas tout le monde était d'accord, quand même le Sénat, ça fait trois ans que le document avance, il faut qu'on aboutisse à un moment donné et puis si ce qu'il nous faut c'est un débat sur le fond, qu'on ait un débat sur le fond, mais je pense qu'aujourd'hui, soit qu'on réfère le dossier au BDS pour s'assurer quelle sera la prochaine étape, ou on décide, la motion est proposée qu'on retourne et on ait un débat. Le Sénat peut quand même avoir ce débat et puis de façon, comment je pourrais dire ça, le document a été circulé, ok? Écoutez, il était à Radio-Canada franchement, donc ce n'est pas comme si c'est un document secret, ce n'est pas comme si les annexes ne sont pas là. Je pense que si on veut avoir un débat sur le fond du document, bien qu'on ait le débat. Si c'est ça la question, et bien qu'on en discute. Et puis ensuite on pourra le lire sur l'Étoile.

Président d'assemblée : Merci. Je dois revenir, il y a une motion de Mathieu LeBlanc et on s'est un peu écarté de la motion; la motion était très simple, c'était qu'il y ait une diffusion du document à travers le campus et la motion a été dûment proposée et appuyée. J'avais demandé s'il y avait des interventions sur la motion, c'est-à-dire des gens qui voudraient, et il y en a eu des personnes qui ont parlé en faveur de cette distribution, si vous avez des points de vue contraires, c'est le temps de le dire, mais sauvez vos autres interventions pour autre chose parce que là, il faut s'occuper de cette motion-là, il y a une motion sur la table. Donc je demande aux numéros 40, 12 et 30 de lever la main s'ils veulent parler sur cette motion même. Numéro 30, Mme Roy.

L. Roy : Je ferai mon *mea culpa* le lendemain de la réception des documents lorsque le rapport a été soumis aux sénateurs, j'ai mis en consultation dans les deux secrétariats de ma faculté une copie qui ne pouvait pas sortir, les gens pouvaient venir consulter. Tous les professeurs de ma faculté ont été avisés qu'ils pouvaient venir consulter sur place le rapport. *Mea culpa*, mais en même temps je considérais que c'était de mon devoir de m'assurer que le maximum de personnes intéressées par la question soit le mieux informé possible. J'ai aussi envoyé un condensé d'extraits de ce rapport-là qui concernait de manière plus spécifique la Faculté des arts et des sciences sociales. N'en déplaise à certaines personnes ici aujourd'hui, je peux confirmer qu'il n'y a eu personne qui est venu consulter le rapport. Les sénateurs, bien sûr, c'est normal, avaient déjà une copie du rapport en main, donc vous l'aviez, mais les autres personnes ne sont pas venues consulter; je suis doyenne de la plus grande faculté du campus universitaire à Moncton et ce rapport-ci intéresse les gens, suscite beaucoup d'intérêt, mais je suis désolée de devoir dire que je ne suis pas certaine qu'à ce moment-ci même si le rapport serait circulé, qu'il y aurait une grosse différence. Je pense qu'on évite le débat et puis je suis une fière représentante aujourd'hui des unités qui sont touchées par ça, j'étais prête à avoir le débat et puis je trouve ça regrettable qu'on soit dans cette situation ici au bout d'une heure et demie et qu'on est totalement dans la confusion.

Président d'assemblée : Vous parlez en faveur de la motion ou contre la motion?

L. Roy : Je suis contre la proposition qui est sur la table.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 40. Est-ce que c'était au sujet de la motion? Non. Et numéro 12, est-ce que c'était au sujet de la motion?

Chetouane : Moi j'envisage un peu l'après comme la sénatrice Roy avait posé comme question avant, sur qu'est-ce qu'on fait après. Donc cette diffusion, je la vois comme étant juste une partie du petit cycle de vie qui est après ce rapport. Ça veut dire moi j'envisage quand même comment, j'imagine quand même qu'il y a une phase de diffusion avec les meilleures pratiques *log in*, version PDF etc., toutes les unités académiques, les employés, etc. ils peuvent avec un *log in* sécurisé, ils peuvent lire cette version premièrement au lieu de la paperasserie. Deuxièmement, présentation publique avec l'auteur de ce rapport, le représentant du Comité *ad hoc* le sénateur Richard, présentation publique avec les meilleures pratiques en vidéo-conférence et tout, réception aussi des commentaires au lieu de Tweet malheureux qui circulent, on veut avoir quand même des questions bien posées, fondées, qui sont circulées directement aux auteurs de ce rapport et puis après il y aura une troisième phase qui est révision éventuelle, par exemple augmenter des sections, réviser des données, etc. Ce n'est pas vrai que toutes les unités ont rempli ces formulaires comme de manière égale parce que je me rappelle ici même dans ce Sénat que la sénatrice Snow avait demandé avec une lettre que son programme soit épargné de cet exercice de viabilité, par exemple, entre temps. Et la troisième et la quatrième étape dernière c'est l'adoption de ce rapport pour qu'il devienne un document décisionnel et on sera réuni à essayer de travailler sur les avenues et les décisions A, B, C, D.

Président d'assemblée : Ce que vous avez proposé, c'est donc des modalités de diffusion, c'est ça que vous voulez faire?

Chetouane : C'est la phase manquante, c'est la phase qui manque, un rapport vient de naître, on a quand même une phase manquante...

Président d'assemblée : Excusez-moi, j'essayais de voir quel était le lien entre ce que vous disiez et la motion. Est-ce que vous disiez, c'était des modalités de diffusion telle que demandait la motion, c'était bien ça? Merci.

Chetouane : ...le lien c'est que la motion était la diffusion et ça, c'est juste un début de l'étape manquante, on commence par la diffusion et puis après il y aura la présentation, révision et l'adoption.

Président d'assemblée : Numéro 39, est-ce que c'est au sujet de la motion?

Richard : J'ai une réplique à certains des propos.

Président d'assemblée : Ça reviendra après. Numéro 24, est-ce que c'est au sujet de la motion, vous êtes le proposeur. Si je donne le mot au proposeur, ça clôt le débat, il n'y a pas d'autres demandes. Allez-y.

M. LeBlanc : Moi j'avais proposé ça comme solution parce que je ressentais un malaise, mais je me rends compte que ça suscite d'autres malaises. Ce n'était pas du tout pour retarder le processus ou quoi que ce soit, je ressentais un malaise. Je me demande si ça ne serait pas plus simple de retirer cette demande-là et puis de poursuivre la discussion. Donc voilà, je retire ma demande parce que ça ne va nulle part et je suis tout aussi confus que j'en étais au début, mais on peut poursuivre la discussion. Je retire officiellement ma proposition.

Président d'assemblée : Là, il y a un petit problème.

M. LeBlanc : On ne peut pas?

Président d'assemblée : Un instant. Une fois que vous avez fait une proposition, qu'elle a été appuyée, elle n'appartient plus au proposeur, elle appartient à la salle.

M. LeBlanc : D'accord. Désolé.

Président d'assemblée : S'il y a un consensus pour retirer la proposition je l'accepterai, mais si quelqu'un s'oppose à ce qu'elle soit retirée, elle doit aller de l'avant. Vous pouvez voter contre votre propre proposition si vous voulez, mais y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à ce que la proposition soit retirée? Sinon on va considérer qu'elle a été retirée par consensus.

M. LeBlanc : Merci.

Président d'assemblée : Donc il y a une opposition, donc la proposition reste. Donc il n'y a personne qui s'oppose à ce que la proposition soit retirée donc la proposition est retirée. Donc il n'y a pas de proposition actuellement sur la table, mais M. LeBlanc veut faire une proposition, allez-y.

F. LeBlanc : Je propose qu'on aille de l'avant avec la présentation de Jean-François Richard qui va tout au moins nous permettre d'entamer le débat, avoir une discussion de fond. C'est sûr qu'on n'aura pas de recommandation, mais on dit qu'on veut la liberté d'expression, on veut le débat, on est ici pour débattre de la question. Donc moi je propose qu'on aille de l'avant avec la présentation de Jean-François Richard et qu'on ait un débat sur le fond. On parle d'incohérence, on parle de beaucoup de choses, qu'on ait des questions, que le comité reçoive les questions aujourd'hui des sénateurs qui se posent des questions sur le processus sur nos recommandations, comment est-ce qu'on s'est rendu là et là au moins on avance. Je pense qu'on est ici pour faire notre travail, nous sommes sénateurs, on devrait se pencher sur les questions académiques, c'est une question académique ceci, ce n'est pas une question financière contrairement à ce qu'on dit dans les médias, on pourra vous donner des détails.

Président d'assemblée : Je veux comprendre votre motion, excusez-moi de vous interrompre parce que là vous êtes en train de la débattre. La motion que vous faites donc c'est que M. Richard puisse aller de l'avant avec sa présentation qui était prévue d'une quinzaine de minutes avec un PowerPoint et ensuite qu'il y ait une période de questions et de réponses. Est-ce que vous voulez dire sur le détail du rapport ou vous voulez dire sur l'ensemble du rapport?

F. LeBlanc : Sur l'ensemble du rapport.

Président d'assemblée : Sur n'importe quoi.

Richard : La présentation de départ c'est plutôt...

Président d'assemblée : Un instant, je ne vous donne pas la parole, je suis en train de discuter avec M. LeBlanc.

F. LeBlanc : Qu'on ait une période de questions, c'est aux gens à poser les questions qu'ils désirent. On ne veut pas limiter le débat.

Président d'assemblée : Donc si je comprends bien l'intention de la proposition c'est qu'il n'y ait pas de décision de prise parce que le rapport n'a pas été reçu, mais que l'assemblée procède avec une période de discussion sur la question. Je pense que la motion est recevable étant donné que je voyais qu'il y avait un malaise dans la salle concernant la motion de non-réception. Donc j'accepte cette motion, est-ce qu'elle est appuyée? Elle est appuyée par Mme Dubois. Alors c'est juste maintenant sur la motion avant qu'on passe au vote sur la motion. Est-ce qu'il y a des discussions? Est-ce que c'était là-dessus, M. Richard, que vous vouliez intervenir?

Richard : C'était plus une clarification.

Président d'assemblée : Allez-y.

Richard : La présentation de départ, c'était pour faire un retour sur qu'est-ce qui a été fait, en d'autres mots, qu'est-ce que le comité a entamé comme travail, les aspects méthodologiques, etc. etc. pour compléter un peu avec certaines conclusions suite à notre analyse de l'information comme qu'on a reçu.

Président d'assemblée : Vous êtes prêts pour le vote sur cette proposition? Numéro 16.

Adegbidi : Veuillez bien s'il vous plaît, monsieur le président, nous repreciser la motion.

Président d'assemblée : Oui merci, je vais demander à la secrétaire générale de la lire.

Secrétaire générale : *Proposé par Francis LeBlanc, appuyé par Lise Dubois que Jean-François Richard fasse sa présentation suivie d'une période de questions.*

Président d'assemblée : Est-ce que ça suffit comme motion? M. Adegbidi, allez-y.

Adegbidi : En quoi cela nous engage? Parce qu'on va avoir une période de questions, en quoi cela engage la communauté cette période de questions?

Président d'assemblée : Bien moi je peux vous dire comme président d'assemblée, à moins que la proposition antérieure de réception soit reconsidérée et rejetée, pour le moment, il n'y a aucune décision qui peut être prise sur le rapport.

Adegbidi : Merci, c'est cette précision que j'attendais.

Président d'assemblée : Numéro 28.

Charron : Oui, c'est relié à la prise de décision. Lorsque la secrétaire générale a lu la motion, elle n'a pas précisé il n'y aura pas de décision de prise alors je voulais simplement le préciser, car dans la discussion nous sommes je crois, d'accords pour en discuter, mais c'est au niveau de la prise de décision je crois que nous ne sommes prêts à prendre des décisions aujourd'hui. Alors je voulais préciser l'importance de préciser qu'il n'y aura pas de prise de décision.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est nécessaire? Si vous voulez faire un amendement, vous pouvez le faire. Moi je vous ai donné mon interprétation, la salle semble accepter ce que j'ai dit, mais si vous voulez plus d'assurance vous pouvez faire un amendement, est-ce que c'est ça que vous voulez faire?

Charron : Bien je pense que c'est assez clair, mais je peux faire un amendement pour que ça soit bien respecté en effet.

Président d'assemblée : C'est comme vous voulez. C'est ce que vous voulez faire?

Charron : Oui.

Président d'assemblée : *Donc c'est un amendement précisant qu'il n'y aura pas de décisions de prises sur les recommandations qui sont faites. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par M. Dako.* Donc on va voter juste sur l'amendement, cet amendement qui est de préciser qu'il n'y aura pas de décisions de prise. Alors, veuillez voter sur l'amendement si vous voulez. Je vais arrêter le vote. L'amendement 22 oui 15 non, donc l'amendement est adopté. Et ensuite, on est revenu à l'amendement (*sic*) principal. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions sur la proposition principale qui est de procéder à une période de questions et réponses après avoir entendu la présentation de M. Richard. Vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 29 oui et 6 non, donc c'est adopté à la majorité. Et donc on peut procéder

maintenant avec la présentation de M. Richard. Ça va prendre 2-3 minutes pour installer la présentation. Il est 10 h 15 on va faire la pause.

PAUSE

Président d'assemblée : Donc on a adopté une motion qui est de donner la parole maintenant à M. Richard pour faire sa présentation et ensuite il y aura une période de questions-réponses. On pourra peut-être débattre d'abord savoir comment on va s'y prendre, mais pour le moment on va écouter M. Richard.

Richard : Merci monsieur le président. Je pense que c'est quand même bien, suffit qu'on est là, au moins d'adresser certains aspects du rapport parce que je comprends qu'on veut rendre le document public et de rapporter le débat de fond par rapport aux propositions à un autre moment, mais d'ici ce moment-là, ça vaut peut-être la peine de clarifier certains aspects du travail qui a été fait. Premièrement, j'aimerais signaler la présence des membres du comité, comme vous le savez le sénateur LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences, le professeur André Leclair du campus d'Edmundston, l'étudiant Éric Allain, étudiant de 2^e cycle de la Faculté des sciences, le professeur Mathieu Lang de la Faculté des sciences de l'éducation et la professeure Marthe Robichaud du campus de Shippagan. Comme point de départ, l'ensemble de cette présentation comme je vous ai mentionné c'est plutôt de faire un retour sur le processus et peut-être compléter la présentation avec quelques questions et pour peut-être placer la table un peu au débat éventuel ou la discussion éventuelle qu'on aura par rapport aux différentes propositions. Comme point de départ, vous savez qu'au Sénat du mois d'octobre 2010, une série de propositions avait été adoptée. On a fait allusion que certaines de ces propositions-là n'ont pas fait l'unanimité, c'est vrai, dont la recommandation 4 du premier Comité *ad hoc* qui a étudié la question de la viabilité. La recommandation 4, bien sûr, c'était de procéder à une étude d'évaluation si vous voulez sur la viabilité de certains programmes. Puis, le critère déclencheur, bien sûr, qui avait été voté, c'était le nombre de diplômés moyen par année sur une période de dix ans. Donc dans le cadre des programmes de 1^{er} cycle, c'était un nombre moyen de trois diplômés par année, puis dans le cadre des programmes de 2^e cycle, c'était le chiffre de 1.5 diplômés par année sur une période de dix ans.

Aussi, le Sénat avait adopté à ce moment-là des paramètres, cinq paramètres qui avaient été entérinés au Sénat du 29 octobre 2010, soit la pertinence sociale, les forces et faiblesses du programme, la relation avec les autres programmes et le rayonnement de la recherche. Comme je l'ai mentionné, l'étude allait être basée sur une période de dix ans puis étant donné que le comité actuel a été mis sur pied en février 2011, la période à étudier était de 2001 à 2011. À partir des cinq paramètres qui ont été votés au Sénat de 2010, une série de 28 critères ont été développés, tous liés à un ou l'autre des cinq paramètres. Vingt critères au niveau du 1^{er} cycle et 21 critères pour le 2^e cycle ont été évalués par l'entremise de grilles. Donc c'était des critères qui pouvaient s'évaluer par une certaine appréciation si vous voulez, donc on a pu développer des grilles pour 20 critères au 1^{er} cycle et 21 critères au 2^e cycle. Les autres critères qui n'ont pas été évalués par l'entremise de grille, c'était plutôt des critères qui étaient des informations complémentaires qui venaient compléter, si vous voulez, des informations demandées, mais qui n'étaient pas nécessairement évaluables ou appréciables par l'entremise d'une grille. À partir des critères qui ont été développés, fallait quand même développer une certaine pondération. Tous les critères n'étaient pas nécessairement perçus équivalents au point de vue du poids que ça comportait par rapport à l'évaluation globale. Donc on a développé des critères, on a précisé des critères qui étaient incontournables et des critères complémentaires. C'est vraiment la combinaison de l'atteinte des critères incontournables et complémentaires non atteints, qui a eu une incidence sur les recommandations mises de l'avant, mais ce n'est pas uniquement l'atteinte ou la non-atteinte de ces critères-là. Suite à l'analyse des données, certaines situations ou dimensions ont dû être prises en considération afin d'établir une recommandation parce qu'il y avait des situations, si vous voulez, des variables qui sont des intangibles qui ont pu affecter ou influencer une décision, par exemple, conditions d'admission pour un programme. Ça n'a pas vraiment rapport avec l'atteinte ou non, mais ça peut jouer une incidence et d'autres variables de la sorte. Donc il fallait quand même prendre ça en considération parce qu'on ne pouvait pas le prévoir à l'avance. Il ne faut pas oublier que ce processus ici a été développé, était quand même original contrairement à ce que certaines personnes ont diffusé dans les médias, on n'a pas adopté l'approche à Dickeson.

Si vous connaissez Robert Dickeson des États-Unis qui a une approche qui s'appelle « program prioritization process », ce n'est pas cette approche-là. Si ça avait été cette approche-là, lui se base sur dix critères dont une bonne partie c'est financé de nature. Nous ici, on a décidé de miser sur la viabilité académique. Pourquoi? Étant donné la mission de l'université et la réalité de notre institution dans la société dans laquelle nous vivons, on a regardé la viabilité d'un point de vue académique, donc la valeur à la carte de programme, la valeur à l'étudiant. Puis pour ceux qui pensent que c'est un exercice comptable justement, sur les 28 critères, on avait un critère qui touchait une dimension financière de plus marginale, puis 40 % des critères au total étaient des critères de nature qualitative. Au niveau des outils d'évaluation pour les unités qui ont participé à l'exercice, 43 questions ont été développées à partir des paramètres et des critères retenus, et comme j'ai mentionné, l'accent était vraiment sur la viabilité académique. Les grilles d'évaluation ont été développées pour les critères justement pour être appréciés à divers niveaux puis dans la totalité des cas, c'était des grilles-choix de trois niveaux ou de cinq niveaux. Le développement initial des seuils, ça été un travail de comité et en utilisant aussi, dans certains cas, les données à partir d'un groupe témoin, donc des autres programmes,

d'autres programmes à l'université qui n'étaient pas ciblés pour l'étude. Au point de vue de l'analyse psychométrique, ça peut venir répondre à certaines questions ou des interrogations qui ont été posées un peu plus tôt. On a procédé à un processus de validation de contenu des critères, questionnaires et outils d'évaluation et là, le résumé de tout ça est au tableau 5 à la page 11, donc si vous voulez voir un peu plus en détail qu'est-ce qui a été accompli, en principe comme vous savez, on donnait des rapports de progrès au Sénat académique de façon régulière. À chaque étape, lorsqu'on a développé le questionnaire et les autres outils dans les grilles, on les a présentés au Sénat, on a reçu du feedback.

Par la suite, on a rencontré des responsables de chacune des unités académiques ciblées dans l'exercice et accompagnés de leurs doyens et doyennes ou vice-doyens et vice-doyennes. Donc, il y avait une représentation de toutes les unités académiques. Si vous connaissez le processus de validation de contenu, étant donné que ceci c'est un exercice quand même original, le seul point qu'on pouvait se rendre au point de vue de la validation c'est la validation de contenu et la validation de contenu consiste de consulter des experts. À la base, on est six personnes autour de la table et on s'est penché sur les critères comme tels, et ensuite on a consulté une série d'experts ici dont les membres du Sénat académique et ensuite, bien sûr, des gens des unités académiques proprement dites ainsi que les doyens, doyennes. Dans le cas des doyens, doyennes, bien sûr, ils étaient présents pour la consultation au Sénat et ensuite au niveau de notre rencontre avec les responsables des unités académiques. Donc au point de vue de la validation de contenu des éléments du questionnaire et des grilles, il y a probablement 70 à 80 personnes qui ont été consultées à un moment ou un autre. Maintenant, est-ce qu'on veut aller plus loin, est-ce qu'on veut consulter avec l'ensemble des 300 professeurs à l'Université de Moncton pour faire une validation de contenu, je le sais pas, mais au moins cette instance ici a été consultée ainsi que des responsables de chacune des unités académiques. On a reçu du feedback, on a fait des modifications. Dans certains cas, ça se peut que les modifications suggérées n'aient pas été prises en considération pour X, Y et Z raisons, mais c'était des raisons du comité qui étaient valables par rapport à l'orientation de l'étude qu'on voulait donner. Au niveau de la fidélité des grilles d'évaluation, au niveau du processus de l'analyse des informations, chaque programme a été évalué par un minimum de quatre personnes allant jusqu'à l'ensemble du comité, donc il y avait toujours un regard d'un minimum de quatre personnes sur chaque programme, et puis ce regard-là et l'analyse qu'on en a faite, c'était consensuel. Ceci étant dit, j'ai voulu procéder à une analyse de la fidélité interjuge pour démontrer un peu la fidélité des outils, même si la décision ne se faisait pas individuellement, je voulais faire cette vérification-là pareil. Donc on a pris quelques programmes pour faire cette analyse et on a procédé à une analyse de la fidélité interjuge par l'entremise du coefficient de Kappa de Fleiss et dans tous les cas, toutes les variables, dans tous les critères, les 20 ou 21 que j'ai mentionnés plus tôt, ont été analysés à partir de l'étude de quelques programmes puis tous les coefficients de Kappa de Fleiss sont ressortis à un niveau minimal de bon allant jusqu'à excellent. Donc le coefficient de Kappa de Fleiss varie entre -1 et 1 comme un coefficient de corrélation, mais dans ce cas ici, le niveau excellent c'était de .80 à 1.0, donc tous nos coefficients variaient entre bon à excellent. Donc à la base, chaque évaluation individuelle des membres du comité convergeait malgré, puis ça je vous ai mentionné, malgré ça, nos décisions n'étaient pas prises individuellement, elles étaient prises de façon consensuelle. Le processus général d'évaluation, comme j'ai mentionné, chaque programme a été évalué par quatre à six membres, puis les personnes qui étaient associées à un programme ou un autre qui était ciblé dans le processus ne participaient pas à l'analyse des programmes en question, par exemple, moi-même et le professeur Mathieu Lang, on n'a pas participé à l'évaluation des programmes en éducation. M. Francis LeBlanc, M. Éric Allain n'ont pas participé à l'évaluation des programmes aux sciences, etc. etc. Puis lorsqu'on évaluait chaque programme, il y avait une discussion de groupe, puis chaque critère fut coté selon un consensus de groupe. Les critères ont été construits de sorte qu'ils soient, dans la grande majorité des cas, indépendants des critères déclencheurs soit le nombre de finissantes et finissants, parce que vous comprenez qu'à la base, on avait un critère déclencheur qui était quantitatif puis on voulait évaluer l'ensemble de la qualité des programmes, la viabilité académique, donc on essayait de pas nécessairement développer des critères qui étaient trop liés aux critères déclencheurs qui étaient le nombre de finissants et finissantes.

Le processus d'analyse pour fin décisionnelle qui est à la page 14, c'est vraiment le profil de l'ensemble des critères incontournables et complémentaires atteints en fonction des cinq paramètres qui nous ont guidés vers nos décisions, mais comme j'ai mentionné, il y a d'autres facteurs qu'on devait prendre en considération. Donc c'est pour ça, dans certains cas, vous avez probablement lu que dans certains cas, qu'il y avait peut-être des programmes qui avaient un nombre de critères non atteints peut-être plus bas que d'autres, mais qui ont possiblement reçu une recommandation différente qu'un autre, mais il y a des raisons spécifiques puis c'est arrivé peut-être dans le cas de trois ou quatre programmes, mais ce n'était pas dans la majorité des programmes, donc c'était vraiment des critères particuliers ou des variables particulières qu'on devait prendre en considération dans l'analyse globale des informations reçues. Certainement des limites à l'étude comme n'importe quelle étude qu'on peut faire. C'est difficile de comparer les résultats de cette étude à ceux d'autres institutions parce qu'il peut y avoir des différences méthodologiques. Si vous avez regardé dans nos références, on a consulté quand même différents cadres, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, il y a beaucoup de choses qui se ressemblent. La seule chose qui est difficile à avoir de d'autres institutions, c'est vraiment les spécificités dans la manière qu'ils ont recueilli l'information et l'ont analysée. C'est vrai pour le Canada dernièrement. Il y a quelques universités qui ont adopté de façon intégrale le modèle de Robert Dickeson; l'Université de Guelph notamment, Saskatchewan, Regina, etc. Mais dans d'autres cas, ce n'est

pas ça du tout donc ça été difficile de faire des comparaisons interinstitutionnelles. Puis, bien sûr, l'orientation méthodologique ça peut avoir un effet sur le type d'informations recueillies. Comme qu'on a mentionné, on a décidé de donner une tendance plutôt sur la viabilité académique, donc c'est un incident sur le type de critère développé. S'il y avait eu plus d'action sur la viabilité financière, ça aurait eu un autre incident sur le type de critères développés, vous pouvez comprendre ça. En guise de conclusion, suite à notre analyse de toute la situation, le comité considère que ses recommandations sont plus inclusives qu'exclusives qu'a pour certains programmes avec très peu d'étudiantes et d'étudiants, le comité recommande une relance. Ce qui est ironique dans toute cette situation ici, c'est que dès nos premières rencontres qu'on a eues au Sénat académique et lorsque ce comité ici a été mis sur pied, il y a beaucoup de sénateurs qui ont émis certaines craintes; ils avaient peur que ça devienne un exercice comptable. Avec ce que je vous ai démontré jusqu'à présent, ce n'était pas un exercice comptable, mais l'ironie c'est suite au dépôt de notre rapport. Certaines personnes de diverses unités académiques veulent prendre ces critères pour une allure comptable pour défendre ou rejeter les décisions du comité. Donc voilà un peu l'ironie, on avait peur que ça prenne une certaine allure, mais on décide de prendre cette allure-là pour se protéger. Ça, on trouve ça un peu ironique. Une analyse strictement comptable aurait mené à d'autres conclusions incluant certaines autres recommandations d'abolition probablement. Le comité a décidé que le nombre inscrit ne serait pas un facteur dominant dans l'étude étant donné son lien avec le critère déclencheur. Il y a un lien, bien sûr, entre les inscrits et les diplômés, étant donné que le critère déclencheur, c'était le nombre de diplômés, on ne voulait pas trop accentuer, bien sûr, le nombre d'inscriptions. En prenant en considération notre réalité institutionnelle, vision, mission, objectif, etc., et les défis auxquels l'université devra faire face durant les prochaines années dans le déclin démographique et, bien sûr, l'état des finances provinciales, nous vous demandons de bien vouloir garder en tête durant l'examen des rapports d'évaluation les points suivants : premièrement, n'importe quel programme qu'on a dans une carte de programme dans une programmation devrait être une valeur rajoutée. Exemple, est-ce qu'une spécialisation au 1^{er} cycle ne devrait pas présenter une valeur rajoutée au-delà d'un programme de majeure? Un programme de spécialisation est censé être un peu différent. Il y a plus de cours, il y a un projet de recherche, donc il est censé avoir une valeur rajoutée comparativement aux mêmes programmes de majeure provenant de la même discipline. De même on pourrait dire au 2^e cycle, un programme de recherche de 2^e cycle ne devrait-il pas être encadré par un corps professoral qui a des activités de recherche soutenues. Ce sont des questions qu'on se pose. Autre chose, est-ce qu'il y a moyen d'envisager des programmes autrement afin d'attirer des étudiants et des étudiantes potentiels. Souvent on a tendance, il y a une certaine tendance à travers le pays de développer des programmes interdisciplinaires, pluridisciplinaires pour aborder des problématiques sociétales. Ici, depuis le dépôt de notre rapport, tout ce qu'on entend c'est de garder un peu les structures qu'on a, certaines structures qui existent depuis des années, des structures de spécialisation, de majeure, mineure, etc., ça ne veut pas dire qu'il faut s'en débarrasser, mais est-ce qu'on peut voir les choses autrement, des programmes possiblement qui sont peut-être bi-disciplinaires pour aborder des problématiques sociétales. Une autre question parce qu'on a entendu dire que notre rapport était incohérent parce que dans certains cas, les programmes ne coûtent pas beaucoup plus cher, donc pourquoi ne pas les garder. Même si un programme ne présente pas de coûts supplémentaires significatifs, est-ce que ça justifie son maintien. L'apprentissage, c'est un phénomène social. Des programmes sans ou avec très peu d'étudiants constitue-t-il un programme viable? Durant une période de déclin démographique, ne voulons-nous pas orienter nos énergies sur des programmes qui à la fois attirent des étudiants en plus de leur offrir une formation de qualité? En d'autres mots, si on a des programmes qui ne fonctionnent pas bien, on peut dire que ça ne coûte pas plus cher, mais ils n'attirent pas des clients non plus, donc, rendu au point où on est, on as-tu pas intérêt à vouloir créer des programmes qui attirent des étudiants. Ce sont des questions qu'on se pose. La majorité des programmes à l'étude souffrent d'un déficit de ressources qui affectent leur qualité, ça on a vu ça, c'est une observation qu'on a faite parce que dans les programmes ciblés avec les réponses qu'on a eues dans les formulaires de réponses, on réalise qu'il y a beaucoup d'unités académiques qui en font beaucoup avec très peu de ressources, mais là il faut se poser la question existentielle au point de vue institutionnel. C'est si on veut aider ces programmes-là, il faut quasiment leur offrir des ressources, mais si on ne peut pas, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on continue à les offrir ou non? Puis peut-être compléter avec ressortir des données juste pour vous démontrer un peu l'effet de l'élargissement de la carte des programmes. C'est clair que les tendances d'inscription depuis notre apogée si vous voulez, notre apogée au niveau d'inscriptions, c'était en 1993, où on avait 5943 étudiants. Les tendances depuis 1993 démontrent une diminution de 23 % d'étudiants quant à une augmentation du nombre de programmes de 18 %. Il n'est pas étonnant de voir qu'un certain nombre de programmes sont composés d'un très petit nombre d'étudiants. Par conséquent, la discussion qu'on devrait avoir faut qu'elle soit centrée un peu sur cette réalité-là aussi. Si vous regardez, on a augmenté de 181 programmes à 221, donc en 1993 on avait un programme pour 32 étudiants, là on a un programme pour chaque 20.7 étudiants. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Donc là, ça c'était la première phase. La deuxième phase, on avait dit que c'était une période de questions et réponses. Si on prend ça strictement, ça veut dire que ce n'est des questions qu'on peut poser comme intervention, je ne pense pas vraiment c'était ça qui était voulu et si je me trompe, vous me corrigerez, mais je pense qu'il ne faudrait quand même pas perdre de vue le fait que c'est l'occasion de surtout essayer de comprendre plutôt que d'exprimer des opinions étant donné que vous êtes bien conscients que ce n'est pas aujourd'hui que ce prendront les décisions, mais je ne vais pas commencer à essayer de distinguer entre une question et un point de vue parce qu'on se n'en tirera plus. Donc je vous

donne simplement une invitation à ne pas gaspiller tout ce temps-là à faire un débat qui n'a pas lieu aujourd'hui de toute manière plutôt que d'essayer de comprendre. Il faut ensuite se poser la question comment on va procéder, et j'ai compris d'après la proposition qu'on a adoptée, qu'on voulait que ça soit une discussion et l'assemblée délibérante comme modèle n'est peut-être pas très appropriée pour ça, donc je vous invite si vous pensez que ça serait une bonne idée de proposer un autre mécanisme, par exemple, on a souvent utilisé le comité plénier à cette fin-là, même si ce n'est pas la première raison d'être d'un comité plénier, ici au Sénat, c'est pour ça qu'on l'utilise surtout pour permettre une discussion plus libre. Cependant, on a toujours fixé un terme alors si vous proposez un comité plénier, je vous inviterais à préciser une durée; ça ne veut pas dire qu'il n'y a rien après, ça veut juste dire qu'arrivé à cette durée-là, il faut que j'interrompe le débat et vous demander si vous voulez que ça se poursuive ou si ça s'arrête. Donc le comité plénier pourra se poursuivre au-delà, mais il faudra de nouveau une décision de la salle de créer un comité plénier. Alors voilà, je voulais donner ces paramètres avant de vous donner la parole. Les personnes qui demandent intervention si c'était sur une question de procédure ça serait ça que je voudrais à ce stade-ci au lieu de commencer la discussion. Mme Blanca Navarro qui dit que c'est sur une question de procédure, numéro 35.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Moi j'en ferais **la proposition de faire un comité plénier pour qu'il puisse y avoir des discussions justement libres et je ferais la proposition d'avoir un temps limité**. Si cela vous convient, moi je verrais bien **qu'on fasse jusqu'à 12 h 30** par exemple le temps du dîner et si on voit qu'on n'a pas terminé on pourrait continuer l'après-midi. Donc j'en ferais la proposition.

Président d'assemblée : Donc vous avez entendu la proposition, un comité plénier qui se terminerait à 12 h 30, est-ce qu'il y a un appui? **C'est pour appuyer M. Chetouane? Merci.** Donc c'est appuyé et y a-t-il discussion sur cette motion? Les personnes qui ont demandé la parole numéro 12 est-ce que c'est là-dessus, non, et 23, non. Donc je ne vois pas de demande d'intervention, donc je vais passer au vote. Vous pouvez voter là-dessus. Je vais arrêter le vote. Ça donne 30 oui et 6 non, donc c'est adopté à la majorité. On est donc en comité plénier donc là maintenant vous êtes libres, évidemment vous pouvez intervenir plus d'une fois, mais pensez aux autres personnes aussi qui auraient peut-être aussi d'autres interventions. Merci. Numéro 13.

COMITÉ PLÉNIER DE 10 H 56 À 12 H 34

Président d'assemblée : Donc là on va s'interrompre pour le dîner puis on verra après dîner comment on procède. Merci. On retourne à 1 h 15 comme d'habitude.

DÎNER

Président d'assemblée : Il reste juste deux petites mises au point à faire, des choses que j'ai dites et je voudrais faire des précisions. Une c'était concernant, vous savez je vous ai parlé d'une motion de reconsidération et que cette motion devait venir d'une personne qui avait voté pour; ce n'est pas tout à fait vrai parce que ça dépend comment la motion aboutie. Donc c'est plutôt une personne qui a gagné son vote qui ensuite peut demander que ce soit reconsidéré, alors je voulais juste faire cette précision pour au cas où ça revienne plus tard me hanter. J'avais un autre point, mais je l'oublie tout de suite. Si vous vous rappelez, on avait adopté une motion qui était de faire un comité plénier qui allait jusqu'à 12 h 30 et après ça on verrait, là on en est là. Si vous ne faites pas d'autre comité plénier, la réunion se termine puis on passe à l'assemblée ordinaire, mais vous avez évidemment la possibilité de proposer autre chose pour la suite. C'est à ce sujet-là, si vos interventions concernent les discussions, veuillez passer pour le moment parce qu'on est juste sur un point de procédure. Numéro 26, est-ce que c'est à ce sujet-là?

Surette : Est-ce possible d'avoir une prolongation du comité plénier?

Président d'assemblée : Oui c'est ça.

Surette : Donc je veux en faire la demande.

Président d'assemblée : Vous faites la demande, mais ça devra passer au vote et si c'est ça que l'assemblée veut.

Surette : Pour une demi-heure.

Président d'assemblée : Comment?

Surette : Pour 30 minutes.

Président d'assemblée : Pour 30 minutes. Donc la motion c'est **que le comité plénier se prolonge de 30 minutes**. **C'est appuyé par Mme Urbain**. Est-ce qu'il y a du débat, vous pouvez débattre si vous voulez la question de l'opportunité ou non d'un comité plénier, donc pas évidemment sur la question de fond. Numéro 27, est-ce que c'est là-dessus?

Ryan : Non.

Président d'assemblée : Numéro 24, non. Y a-t-il quelqu'un qui veut parler sur la motion? Lever la main si oui? Non, vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, il y a 28 oui et 7 non, donc on prolonge pour un autre 30 minutes, donc ça nous amènera à 2 h 00.

PROLONGATION DU COMITÉ PLÉNIER DE 13 H 26 À 14 H 12

Président d'assemblée : Donc ceci clôt le comité plénier qu'on s'était donné, donc là si quelqu'un a d'autres choses à proposer, c'est le temps de le faire sinon on va clore cette réunion. J'ai des demandes, mais je crois que les demandes avaient été formulées avant. Je présume que numéro 12 et numéro 20, ce n'était pas par rapport à ce que je viens de dire, ce n'est pas sur des questions de procédure. Numéro 12. Je vous rappelle que le débat est clôt pour le moment.

Chetouane : Au fait je ne vais pas poser des questions méticuleuses au comité, c'est fini on a clôturé le débat. Moi c'est juste une vision un peu plus ou moins générale de toute cette situation où on est aujourd'hui...

Président d'assemblée : Vous ne m'avez pas compris. Ce que j'invite actuellement c'est des personnes qui veulent faire des propositions de procédure sur ce qu'on va faire maintenant, sinon la réunion sera close. Est-ce que vous avez une proposition à faire, faites-la tout de suite, ne faites pas de commentaires avant. Avez-vous une proposition à faire?

Chetouane : Oui, j'ai une proposition si vous me laissez souffler un petit peu. Merci. Moi ce que j'aimerais proposer, c'est que ce travail de viabilité dans mon esprit, ça veut dire économique, qu'on le dise de manière claire ou pas. Question de viabilité, c'est toujours une question économique en arrière. J'aimerais bien proposer que le travail, ce travail soit récupéré avec une facette économique pour laquelle on laisse aux membres du comité accès aux données comptables comme disait le sénateur (*sic*) Leclair. Ils n'avaient pas pu avoir accès aux données comptables et revenir dans le temps avec une étude en *dollar sign*, économique pure en laissant la qualité des programmes, tous les exercices qui se font : accréditation, reconfiguration, c'est des exercices pour la qualité d'un programme.

Président d'assemblée : Tenez-vous-en à la proposition pour le moment.

Chetouane : C'est ça que j'aimerais proposer à bon entendeur. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Ce que je retiens ici d'après ce que la secrétaire générale écrit, c'est que le travail du comité de viabilité soit récupéré, c'est le terme vous avez utilisé, afin d'obtenir des données comptables pour... donc des données comptables qui vont nourrir les études en cours. Exprimez exactement votre proposition.

Chetouane : Ma proposition, je la répète de manière plus brève peut-être. C'est un Comité *ad hoc* pour la viabilité des programmes alors qu'on annonce que la viabilité soit économique exclusivement économique et pour cela j'imagine que mes collègues ici, membres de ce comité, auront besoin de plusieurs accès à plusieurs banques de données comptables de cette institution afin qu'ils reprennent des échantillons de leur étude et nous revenir avec un profil économique et les conséquences, retombées économiques, de leurs études dans un souci de viabilité à moyen et long terme. Voilà.

Président d'assemblée : Écoutez M. Chetouane, moi je vais vous demander de prendre un papier, un crayon puis d'écrire votre proposition. Je regrette je ne suis pas capable de...

Chetouane : Je ne sais pas, est-ce que c'est limité sur le nombre de mots par proposition?

Président d'assemblée : Non. Excusez-moi, mais il faut une proposition, vous comprenez ce que c'est une proposition écrite, pouvez-vous le faire sinon...

Chetouane : Je propose que l'étude de viabilité soit reprise exclusivement en adressant l'aspect économique et ça nécessiterait l'accès aux données comptables de cette institution et faire part aux résultats de cette étude à la communauté. Merci.

Président d'assemblée : Merci.

Chetouane : C'est télégraphique quand même.

Président d'assemblée : Alors madame la secrétaire générale pourriez-vous lire la proposition?

Secrétaire générale : *Donc c'est proposé, ce n'est pas encore appuyé, mais proposé par M. Chetouane que l'étude de viabilité soit reprise exclusivement en adressant l'aspect économique qui nécessitera l'accès aux données comptables et que le rapport soit distribué à la communauté universitaire.*

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition? *C'est appuyé par Mme Charron.* Maintenant aviez-vous autre chose à ajouter M. Chetouane à votre proposition? Je sais que je vous ai coupé, mais c'est parce que je voulais une proposition. Y a-t-il des débats sur cette proposition? Numéro 25, c'est là-dessus? Non. Numéro 35.

Navarro Pardiñas : J'en ai parlé tout à l'heure, c'était la possibilité de...

Président d'assemblée : Mais vous parlez sur la proposition? Non. Numéro 39, est-ce que c'est sur la proposition? Allez-y.

Richard : Je pense un peu l'ironie de la proposition, c'est que parmi les craintes qui avaient été émises par les sénateurs au début de ce processus, c'était justement que cette étude s'en aille dans cette direction-là puis qu'on a évité. Moi je ne suis plus sénateur, à partir du 1^{er} janvier, je ne suis plus sénateur, je suis seulement le président du comité, mais si j'avais le droit de vote, je voterais contre parce que les sénateurs ont émis clairement, il y a trois ans, que ce n'était pas la direction qu'on voulait apporter cette étude. Voilà.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres interventions sur la proposition? Je n'en vois pas, donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote. C'est 4 oui et 32 non, donc c'est rejeté. Numéro 25.

Urbain : Je voudrais faire une autre proposition, c'est après avoir entendu le vote de ce matin et la discussion et les nombreuses objections qui viennent d'être faites, l'exercice d'évaluation de la viabilité tel qu'il est proposé dans ce rapport se termine ici, que les programmes ciblés soient référés au processus traditionnel, mais qui viennent d'être révisés d'évaluation et donc c'est ça ma proposition.

Président d'assemblée : Avez-vous quelque chose d'écrit?

Urbain : Non, je n'ai rien d'écrit. Ça serait que l'exercice d'évaluation à la viabilité tel qu'il est proposé via ce rapport et ces critères se termine avec le vote de ce matin de non recevabilité du rapport et que les programmes qui étaient ciblés...

Président d'assemblée : Un instant, je pense que la secrétaire générale n'a pas pris de cours de sténo!

Secrétaire générale : Que l'exercice de la viabilité se termine ici.

Urbain : Oui, et que les programmes qui étaient ciblés passent par le processus révisé d'évaluation... institutionnel, normal.

Président d'assemblée : On va demander de répéter la proposition afin qu'elle soit claire.

Secrétaire générale : *Proposé par Émilie Urbain que l'exercice portant sur la viabilité se termine ici et que les programmes ciblés passent par la procédure institutionnelle.*

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition? *Appuyé par Cabajsky.* Alors voilà, vous avez une proposition, elle est ouverte à débat si vous voulez intervenir dessus. Je ne vois pas de demande d'intervention. Vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 24 oui et 12 non, donc c'est adopté à la majorité. Si je comprends cette proposition, ça disait que ça s'arrête ici.

Secrétaire générale : Ça s'arrête ici.

6. Clôture

Président d'assemblée : Je pense si ça s'arrête ici ça met terme à notre assemblée générale extraordinaire. Y a-t-il autre chose à ajouter par rapport à cette assemblée extraordinaire? Donc je déclare close la réunion extraordinaire et on va passer immédiatement à l'assemblée ordinaire. On fera une pause vers 3 h 15 si vous voulez, une courte pause vers 3 h 15 étant donné qu'on continue jusqu'à 17 h 30.